

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 17 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 décembre 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 décembre 2020
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. MORA Vincent, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Aline DUZERT

**POUVOIRS :** M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme DESTANDAU Marylène  
Mme Aline DUZERT donne pouvoir à Mme HENAUULT Marylène

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fanny MESPLET

**OBJET : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC 2019**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1413-1,

**VU** l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 9 décembre 2020.

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20201218-20201217-27-DE Date de télétransmission : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020
--

**CONSIDERANT** que les délégataires de service public de la ville de Dax ont remis leur rapport annuel d'activité,

**CONSIDERANT** que ces rapports annuels d'activité sont, après avis de la commission consultative des services publics locaux, soumis au conseil municipal,

**SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Neuvième Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** des rapports annuels d'activité communiqués par les délégataires des services publics municipaux (Casino, Crématorium et Chambre funéraire), conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS,  
Maire de Dax  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Grand**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

# CRÉMATOORIUM

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

---



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

**1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

- 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
  - 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
  - 1.1.2. Autorité délégante
  - 1.1.3. Déléataire
  - 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
  - 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat
- 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
  - 1.2.1. Les services fournis
  - 1.2.2. Les installations
  - 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

**2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**

- 2.1. Compte de résultat
  - 2.1.1. Les règles comptables
  - 2.1.2. Le compte de résultat
  - 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat
- 2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
  - 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
  - 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
  - 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
  - 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
  - 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise
- 2.3. Engagements financiers
  - 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
  - 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

**3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**

- 3.1. Evolution de la mortalité en France
- 3.2. Evolution de la crémation en France
- 3.3. Analyse du registre des crémations
  - 3.3.1. Evolution du nombre annuel de crémations
  - 3.3.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations
  - 3.3.3. Répartition des crémations par sexe
  - 3.3.4. Destination des cendres
  - 3.3.5. Fréquentation de la salle de cérémonies
  - 3.3.6. Crémation des pièces anatomiques
- 3.4. Autres indicateurs de qualité
  - 3.4.1. Cérémonie du Souvenir
  - 3.4.2. La matinée portes-ouvertes
  - 3.4.3. Registre d'appréciation du service
  - 3.4.4. Communication
  - 3.4.5. Elimination des déchets métalliques
  - 3.4.6. Enquêtes de satisfaction
  - 3.4.7. Certification de service Qualicert
  - 3.4.8. Protection du travailleur isolé

**4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**

- 4.1. Les faits marquants de l'exercice
- 4.2. Le compte rendu technique
  - 4.2.1. Les horaires d'ouverture
  - 4.2.2. Les moyens en personnel
- 4.3. Le compte rendu financier
  - 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public
  - 4.3.2. La révision des tarifs

**Annexe 1** : Tableau des immobilisations et des amortissements

**1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La ville de Dax a confié OGF la construction, le fonctionnement et l'exploitation d'un crématorium, sur un terrain appartenant à la ville de Dax.

**1.1.2. Autorité délégante**

Ville de Dax.

**1.1.3. Déléataire**

OGF  
Société anonyme au capital de 40.904.385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°18-75-0001

**1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants**

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE  
Directeur Délégué : M. Didier HEREAU  
Directeur de secteur opérationnel : M. Guillaume BIDET

**1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat**

Contrat de délégation de service public, sous forme de concession, pour la construction, le fonctionnement et l'exploitation d'un crématorium à Dax, signé le 12 juillet 1999, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de mise en service, le 17 septembre 2001, soit jusqu'au 16 septembre 2026.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Le délégataire assure les missions principales suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles et des entreprises de pompes funèbres habilitées et mandatées par les familles,
- les contrôles administratifs et techniques législatifs et réglementaires avant chaque crémation ainsi que la tenue d'un registre de crémations,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- les recueils et la remise des cendres aux familles,
- la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Dax, sur présentation d'un certificat délivré par le Maire de Dax.

### 1.2.2. Les installations

Les équipements comprennent :

- un local d'accueil,
- une salle de cérémonies,
- une partie technique.

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Pendant toute la durée de la concession, OGF exploite le service à ses risques et périls exclusifs.

Le terrain qui appartient à la ville de Dax, est loué à OGF pour la durée du contrat de concession dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le loyer, d'un montant annuel initial de 2.592 € (17.000FF) est révisé en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

La construction a entièrement été réalisée et financée par le délégataire.

## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1. COMPTE DE RESULTAT

#### 2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Dax n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, frais postaux).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2019 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.



## 2.1.2. Le compte de résultat

	EXERCICE 2018 en euros	% C.A. en 2018	EXERCICE 2019 en euros	% C.A. en 2019
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Nombre de crémations</b>	<b>1 081</b>		<b>1 082</b>	
Chiffre d'affaires - crémations	561 491	99,32%	571 906	
Autres chiffre d'affaires (dispersion, location salle de cérémonie, cérémonial personnalisé...)	3 865	0,68%	3 679	
<b>PRODUITS</b>	<b>565 356</b>		<b>575 585</b>	
<b>2. CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Autres achats et charges externes</b>				
Gaz	35 693	7,12%	33 514	5,82%
Electricité	6 934	-0,04%	9 001	1,56%
Loyers	4 161	0,98%	4 846	0,84%
Entretien et réparation des équipements de crémation	28 949	4,16%	23 257	4,04%
Entretien des locaux et extérieurs	5 007	2,13%	6 684	1,16%
Fournitures diverses et administratives	8 265	0,16%	12 525	2,18%
Assurances	1 217	0,23%	1 479	0,26%
Frais postaux et Telecom	951	0,12%	918	0,16%
Autres charges	341		851	0,18%
<b>Sous-total</b>	<b>91 518</b>	<b>14,86%</b>	<b>93 075</b>	<b>16,17%</b>
<b>Impôts et taxes</b>				
Impôts (Anc. Taxe professionnelle) et taxe foncière	9 174	1,62%	9 514	1,65%
<b>Sous-total</b>	<b>9 174</b>	<b>1,73%</b>	<b>9 514</b>	<b>1,65%</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Personnel d'exploitation : Agents de crématorium	54 833	10,95%	55 327	9,61%
Encadrement et Planification	30 749	3,25%	31 967	5,55%
Charges sociales	33 534	5,21%	27 910	4,85%
<b>Sous-total</b>	<b>119 116</b>	<b>19,42%</b>	<b>115 204</b>	<b>20,02%</b>
<b>Frais d'administration générale</b>	<b>44 663</b>	<b>7,90%</b>	<b>44 896</b>	<b>7,80%</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>				
Amortissements de caducité	21 500	5,36%	21 500	3,74%
Amortissements techniques	59 963	4,83%	68 875	11,97%
<b>Sous-total</b>	<b>81 463</b>	<b>10,18%</b>	<b>90 375</b>	<b>15,70%</b>
<b>CHARGES</b>	<b>345 935</b>	<b>53,89%</b>	<b>353 064</b>	<b>61,34%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>219 421</b>	<b>38,81%</b>	<b>222 522</b>	<b>38,66%</b>
Impôt société	75 547	13,36%	76 614	13,31%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>143 874</b>	<b>25,45%</b>	<b>145 907</b>	<b>25,35%</b>

### 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

#### Activité et chiffre d'affaires

Il se décompose de la manière suivante :

Crémations facturées :

- |                 |       |                               |          |
|-----------------|-------|-------------------------------|----------|
| • Adultes :     | 1 023 | pour un chiffre d'affaires de | 559.182€ |
| • Enfants :     | 3     | pour un chiffre d'affaires de | 377€     |
| • Exhumations : | 56    | pour un chiffre d'affaires de | 12.347€  |

=====

*Chiffre d'affaires total crémations :* 571.906€

Autres chiffres d'affaires :

- |                    |    |                               |        |
|--------------------|----|-------------------------------|--------|
| • Dispersions :    | 62 | pour un chiffre d'affaires de | 3.136€ |
| • Cérémonial :     | 1  | pour un chiffre d'affaires de | 99€    |
| • Location salle : | 4  | pour un chiffre d'affaires de | 444€   |

=====

*Chiffre d'affaires total autres :* 3.679€

Le chiffre d'affaires annuel du crématorium est donc de **575.585 €**

#### Charges d'exploitation

##### Consommation de gaz :

La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium.

Le coût total du gaz pour l'année ressort à 33.514 €, soit un coût par crémation de 30,97 € contre 33,02 € en 2018.

##### Consommation d'électricité :

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium.

La facturation totale pour l'année s'élève à 9.001 € contre 6.934 € en 2018.

L'augmentation est principalement due à :

- un changement de fournisseur d'électricité,
- à une augmentation des tarifs,
- à l'installation de la ligne de filtration en février 2018. L'année 2019 étant la 1<sup>ère</sup> année complète d'utilisation.

##### Loyers :

Le montant renseigné correspond aux loyers versés à la Ville de Dax pour la mise à disposition du terrain pendant la durée de la convention de concession (bail emphytéotique) soit 4.846 € contre 4.161 € en 2018.

##### Entretien et réparation des équipements de crémation :

Ce poste d'un montant de 23.257 € contre 28.949 € en 2018 correspond :

- à la maintenance des équipements de crémation (22.697 € en 2019 contre 21.639 € en 2018),
- au contrôle des rejets atmosphériques (220 € en 2019, même montant en 2018),
- à la vérification des appareils de levages (340 € en 2019, contre 380 € en 2018),
- au contrôle annuel des installations funéraires (néant en 2019 contre 1 380 € en 2018),
- au remplacement de la sole (néant en 2019 contre 5 330 € en 2018).

Entretien des locaux et extérieurs :

Le poste s'élève à 6.684 € contre 5.007 € en 2018 et comprend :

- l'entretien des locaux, de la vitrerie réalisé par PEI (2.862 € contre 2.854 € en 2018),
- l'entretien des espaces verts du prestataire Espaces verts du pays d'orthe (1.797 € contre 1.283 € en 2018),
- la télésurveillance liée à l'appareil de protection du travailleur isolé (253 € contre 255 € en 2018),
- le contrat de maintenance et d'approvisionnement de la fontaine d'eau (126 € contre 252 € en 2018).
- le contrôle des installations électriques pour (769 € contre 363 € en 2018).
- l'entretien des équipements anti incendies pour un montant de (25€ contre 659 € en 2018).
- la maintenance préventive et curative des installations de climatisation pour (861 € contre 220 € en 2018)

Fournitures diverses et administratives :

Les fournitures diverses et administratives s'élèvent à 12.929 € contre 8.265 € en 2018 et comprennent :

- l'entretien et l'approvisionnement de l'imprimante multifonction (81€ contre 76€ en 2018),
- les frais de déplacements (10.795€ contre 6.541€ en 2018). La variation du compte est due principalement à l'augmentation des frais de déplacements et de missions (carburants, transports, péages, restaurants),
- Divers produits d'entretien (697€ contre 1.562€ en 2018),
- Les fournitures administratives pour 465€,
- L'entretien de vêtements de travail pour 115€.

Assurances :

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums, notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit 1.479 € contre 1.217 € en 2018.

Frais postaux et télécoms :

Seuls les frais de communications téléphoniques, de fax et de ligne informatique sont intégrés. Ils ont représenté un coût de 439 € contre 441 € en 2018. Depuis 2012, certains frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient bien compris dans les frais d'administration.

Autres charges :

- 403 € relatifs à des frais d'organisation de la journée du souvenir,
- 423 € relatifs à l'achat de pierres réfractaires,
- 24 € relatifs à des pertes sur créances clients.

Impôts et taxes :

Le montant renseigné correspond à la Taxe Foncière, à la Taxe d'Ordures Ménagères, à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la Contribution Economique Territoriale (CET).

Pour 2019 :

- la Taxe Foncière s'élève à 1 137 € contre 877 € en 2018,
- la Taxe sur les Ordures Ménagères s'élève à 78 € (idem en 2018),
- la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelé Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaire (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 921 € contre 906 € en 2018,
- la CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

- la CFE correspond au montant payé selon l'avis du trésor public de 633 € contre 693 € en 2018.
- la CVAE a été appliquée en retenant le taux de 1,50% (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium soit 6.745 € contre 6.610€ en 2018.

#### Charges de personnel :

Il s'agit des salaires et charges sociales pour l'année 2019 des agents de crémation titulaires ou assistants affectés au crématorium.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Il a été retenu également une quote-part du salaire du directeur de secteur et du responsable du crématorium estimée pour 2019 à 5% et 75% respectivement de leurs temps, pour leurs activités d'encadrement et de direction du crématorium.

En 2019, les charges de personnel s'élèvent à 115.204 € contre 119.116 € en 2018.

#### Frais d'administration générale :

Ces frais couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique... Pour 2019, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 7,8 % des produits d'exploitation. Le taux retenu en 2018 était de 7,90 %. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

#### Dotations aux amortissements :

La valeur brute des immobilisations est issue des états de suivi de gestion des immobilisations tenus par le service comptable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre. Deux composants principaux ont été retenus pour le four comme immobilisables : le rebriquetage complet et l'électronique du four. Les autres travaux sur le four (changement de dalle de sole, par exemple), constituent des charges d'exploitation.

Il est pratiqué des amortissements techniques sur les biens renouvelables : chariot, four et mobilier.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après :

NUM IMMO	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Amort. Cumulés 2018	VNC 2018	Dotation 2019	Amort. Cumulés 2019	VNC 2019
01SC00021000000	BRANCHEMENT GAZ	17/09/2001	305	211	94	12	223	82
01SC00030000000	ELECTRICITE	17/09/2001	425	294	131	17	311	114
01SC00057000000	COORDINAT SPS	17/09/2001	803	556	248	32	588	216
01SC00025000000	- MENUISERIES	17/09/2001	931	644	287	37	681	250
01SC00029000000	REVETEM SOL	17/09/2001	1 050	726	324	42	768	282
01SC00037000000	COORDINAT SPS	17/09/2001	1 323	915	408	53	968	355
01SC00024000000	BRANCHEMENT EDF	17/09/2001	1 425	985	439	57	1 042	382
01SC00026000000	ELECTRICITE	17/09/2001	1 517	1 049	468	61	1 110	407
01SC00027000000	MENUISERIES	17/09/2001	2 195	1 518	677	88	1 606	589
01SC00023000000	SONDAGE SOL	17/09/2001	2 317	1 602	715	93	1 695	622
01SC00036000000	CONTROLE TECHNI	17/09/2001	4 279	2 959	1 320	171	3 130	1 148
01SC00031000000	HONORAIRES	17/09/2001	6 098	4 217	1 881	244	4 461	1 637
01SC00028000000	MENUISERIES	17/09/2001	6 612	4 573	2 039	264	4 837	1 775
01SC00022000000	- REVETEM SOL	17/09/2001	9 331	6 453	2 878	373	6 827	2 504
01SAC0073000000	ESPACES VERTS	17/09/2001	9 498	6 569	2 929	380	6 949	2 549
01SC00056000000	- TVX RAVALEMENT	17/09/2001	9 778	6 762	3 015	391	7 153	2 624
01SC00020000000	-PEINTURE/NETTOY	17/09/2001	12 824	8 869	3 955	513	9 382	3 442
01SC00039000000	HONORAIRES	17/09/2001	13 014	9 001	4 013	521	9 521	3 493
01SC00033000000	PLATRERIE	17/09/2001	17 707	12 246	5 461	708	12 955	4 752
01SC00019000000	HONORAIRES	17/09/2001	19 209	13 285	5 924	768	14 053	5 155
01SC00035000000	PLOMBERIE CLUM	17/09/2001	20 417	14 121	6 296	817	14 938	5 480
01SC00038000000	MENUISERIES INT	17/09/2001	21 326	14 749	6 577	853	15 603	5 724
01SC00032000000	ELECTRICITE	17/09/2001	26 250	18 155	8 095	1 050	19 205	7 045
01SC00034000000	MENUISERIE EXT	17/09/2001	27 512	19 028	8 484	1 100	20 128	7 384
01SC00018000000	RAVALLEMENT	17/09/2001	202 234	139 868	62 366	8 089	147 958	54 276
01SIP19810000000	TLE	01/12/2001	3 515	2 426	1 089	142	2 568	947
01C000670000000	SUITE ET FIN HONORAIRES SITUATION 5 SOLDE AGENCE AB	01/01/2002	4 314	2 973	1 341	175	3 148	1 166
01P204700000000	TVX ESPACES VERTS - ROUTE DE TALAMON	01/05/2002	1 592	1 091	502	65	1 156	436
0102580N901C401	FOURS / STRUCTURE FOUR	31/03/2005	94 037	64 948	29 090	3 754	68 702	25 335
01S801667000000	CREMA DAX ENSEMB MOBILIER	17/09/2001	7 368	7 368	0	0	7 368	0
01SH00517000000	CHARIOT HYDRAULIQUE PIED	01/06/2001	1 570	1 570	0	0	1 570	0
01A039600000000	TVX DE MENUISERIE - FOURNIT + POSE PORTE A VANTAIL	01/08/2002	1 502	1 024	478	62	1 086	415
01A039850000000	MACONNERIE CREMA	02/09/2002	883	601	282	37	638	245
01A041080000000	MARQUAGE PARKING	18/12/2002	381	257	124	16	273	108
01C002100000000	SITUATION 2 HONORAIRES JANIAUD	01/04/2005	10 261	7 054	3 207	513	7 567	2 694
<b>TOTAL AMORT. CADUCITE SUR PREMIERS INVESTISSEMENTS</b>			<b>543 806</b>	<b>427 246</b>	<b>165 135</b>	<b>21 500</b>	<b>400 171</b>	<b>143 635</b>
01MATC000000014	PROSEGUR TELESURVEILLANCE TERMINAUX HANDLEPLUS	01/04/2010	390	341	49	39	380	10
01AGC0000000121	GR CREMA DE DAX RTE DE TALAMON RAVALEMENT PEINTL	14/03/2011	14 505	14 141	364	364	14 505	0
01M000000000034	ASUS ECRAN 22" LCD VESA	21/05/2012	134	134	0	0	134	0
01AGC0000000188	DECORATION MURALE	13/09/2012	1 557	1 226	331	195	1 421	137
01AGC0000000189	PEINTURE FAUX PLAFONDS	13/09/2012	23 877	18 797	5 080	2 985	21 782	2 095
01AGC0000000190	ELECTRICITE	13/09/2012	11 129	8 761	2 368	1 391	10 152	977
01AGC0000000191	CLIMATISATION CHAUFFAGE	13/09/2012	20 136	15 852	4 284	2 517	18 369	1 767
01M000000000082	SONO VIDEO	13/09/2012	3 951	2 489	1 463	395	2 884	1 068
01M000000000083	MOBILIER	13/09/2012	14 416	9 079	5 337	1 442	10 521	3 895
01AGC0000000192	JOURS IMMOBILISES TRAVX	13/09/2012	1 376	1 083	293	172	1 255	121
0102580N901C603	REBRIQUETAGE LONG DU FOUR	31/12/2012	-38 767	-25 842	-12 925	2 139	-27 981	10 786
<b>MISE AU REBUT LE 30/06/2019</b>			<b>-38 767</b>	<b>-25 842</b>	<b>-12 925</b>		<b>-27 981</b>	<b>-10 786</b>
01AGC00000000590	DAX SYSTEME DE DEMARRAGE AUTO	04/02/2016	3 011	1 093	1 918	376	1 469	1 542
01AGC00000000697	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	03/11/2016	354	95	258	44	140	214
01AGC00000000944	DAX VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTR	01/04/2017	310	68	242	39	107	203
01M000000000337	ACQUISITION 1 ECRAN 24 P.	01/04/2017	104	104	0	0	104	0
01M000000000303	ACQUISITION 1 IMPRIMANTE MF	19/04/2017	665	377	288	222	599	66
01M000000000274	OPTIPLEX 3040	01/04/2017	395	173	222	99	272	123
01AGC00000001041	LIGNE DE FILTRATION	09/02/2018	387 000	40 115	346 885	45 087	85 203	301 797
01AGC00000001255	VENTILATION EXTRACTION SALLE FOUR AIR RECTILECM	01/04/2018	6 042	566	5 475	755	1 322	4 720
01AGC00000001254	PLOMBERIE	01/04/2018	3 261	306	2 955	408	713	2 547
01AGC00000001253	ELECTRICITE DISJONCTEUR	01/04/2018	3 724	349	3 374	465	815	2 909
01AGC00000001252	ELECTRICITE ARMOIRE TGBT	01/04/2018	3 073	288	2 785	384	672	2 401
01AGC00000001251	MACONNERIE CREATION DALLE BETON	01/04/2018	7 726	724	7 002	966	1 690	6 036
01AGC00000001174	COMPLEMENT JOURS IMMOBILISES	01/04/2018	723	68	656	90	158	565
01AGC00000001128	INSTALLATIONS TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHERIQUE	30/07/2018	2 201	116	2 085	275	391	1 810
01AGC00000001044	JOURS IMMOBILISES	09/02/2018	305	34	271	38	72	233
01AGC00000001043	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	09/02/2018	6 622	736	5 886	828	1 564	5 058
01AGC00000001042	MISE EN ŒUVRE D'OUVRAGE DE FILTRATION	09/02/2018	5 151	573	4 578	644	1 217	3 934
01AGC00000001393	DAX ROUTE DE TALAMON REFECTION MUR CENTRAL	01/04/2019	5 330	0	0	539	539	4 791
0102580N901C504	DAX CREMA REBRIQUETAGE FOUR COURT	17/06/2019	54 277	0	0	5 852	5 852	48 426
01AGC00000001366	CREMA DAX ROUTE DE TALAMON INSTALLATIONS TRAITEV	25/03/2019	1 050	0	0	109	109	941
01A194710000000	MISE EN CONFORMITE	29/10/2019	806	0	0	17	17	789
<b>TOTAL AMORT. TECHNIQUES</b>			<b>583 601</b>	<b>117 688</b>	<b>404 450</b>	<b>68 875</b>	<b>184 424</b>	<b>399 177</b>
Base des amts caducité + techniques			1 127 407	544 934	569 585	90 375	584 595	542 812

**Impôt sur les sociétés :**

Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 34.43%.

## 2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.2.1. Etat de variation de patrimoine

En 2019, les acquisitions ci-dessous ont été réalisées :

Description	Mise en service	Valeur actualisée
DAX CREMA REBRIQUETAGE FOUR COURT	17/06/2019	54 277
CREMA DAX ROUTE DE TALAMON INSTALLATIONS		
TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES	25/03/2019	1 050
MISE EN CONFORMITE	29/10/2019	806

### 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

#### 2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par les organismes de contrôle Cereco et Bureau Veritas, afin de permettre à la l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS) de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques émis par Cereco et Bureau Veritas en date des 6 janvier et 27 janvier 2014, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 21 Août 2014. **Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 20 Août 2020.**

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans et permettent de renouveler, s'ils sont conformes, la conformité du crématorium tous les 6 ans.

Le contrôle gaz est prévu tous les ans.

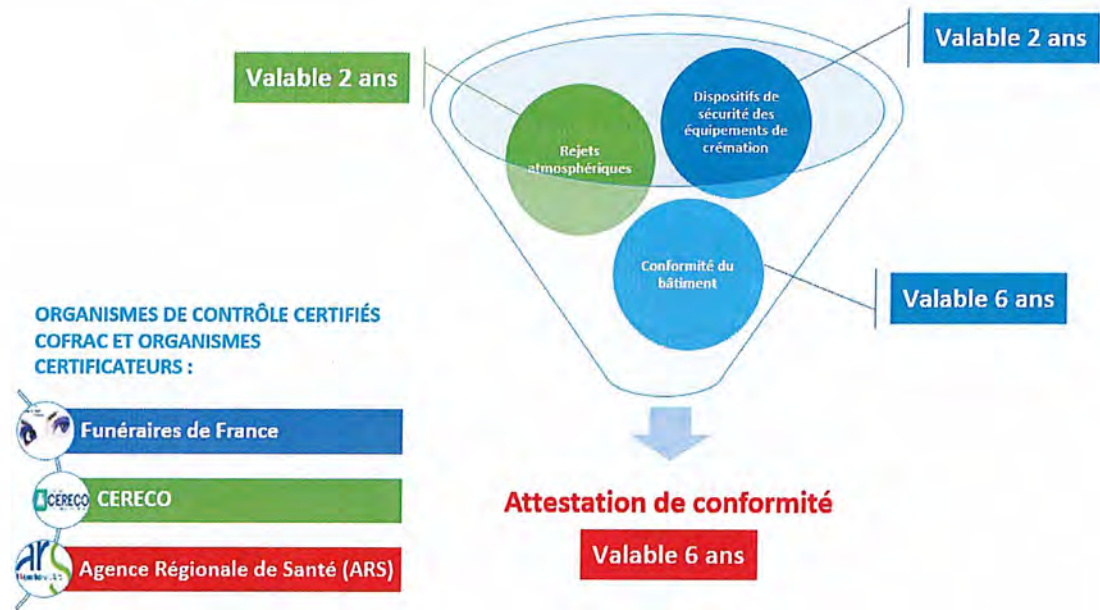
Le détail des contrôles réglementaires et de leurs échéances est présenté ci-dessous :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
05/12/2018	2	04/12/2020	04/06/2020

Dispositifs de sécurité des fours			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
08/08/2018	2	07/08/2020	07/02/2020

Attestation de conformité		
Date de l'attestation	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
21/08/2014	20/08/2020	20/02/2020

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :



#### 2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation ont été assurés par la société FACULTATIVE TECHNOLOGIES jusqu'à la mise en place de la ligne de filtration. Le contrat a ensuite été basculé à la société ATI, installateur de la ligne, qui a ainsi repris la maintenance des équipements de crémation à partir du 9 février 2018.

La ligne de filtration est garantie deux ans. Le contrat prévoit également une visite préventive toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

Fin 2018, un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place afin d'identifier et de tracer l'ensemble des dysfonctionnements et résolutions apportées sur les équipements de crémation.

#### 2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Néant en 2019.

#### 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Une réfection totale de la fumisterie a été effectuée en 2019 pour un montant de 53 000€.

Un programme de rénovation a été réalisé pour un montant de 116 150€ comprenant la réalisation d'un auvent extérieur côté partie technique, la réfection de menuiserie extérieure mais également du remplacement :

- du mobilier dans la partie publique
- du matériel hifi et vidéo
- du mobilier urbain et de la décoration

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/20

### 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en Annexe 1.

Il n'y a pas de bien de reprise.

## 2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

### 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Tous les biens acquis par OGF dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit-bail.

### 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan à 16 736 euros.

Nom du crématorium	Masse salariale avec charges patronales	Masse salariale	Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail	Montant d'engagements imputables au crématorium chargé
DAX	115 204	87 293	10 791	350	1 386	16 736



### 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

#### 3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

En 2019, 612 000 personnes sont décédées en France ; c'est 2 000 décès de plus qu'en 2018, soit une hausse de 0,4 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010. Entre 2010 et 2019, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 612 000. L'épidémie de grippe hivernale 2018-2019, dont le pic a été atteint début février, a été d'une durée limitée (8 semaines) mais avec une mortalité élevée, inférieure cependant à l'épidémie de l'hiver précédent dont la durée avait été exceptionnellement longue.

L'été 2019 a été marqué par deux canicules intenses en juin et en juillet sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Elles ont touché en particulier les plus de 75 ans. En 2019, le taux de mortalité infantile reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000. Elle se situe autour de 3,8 enfants décédés avant l'âge d'un an pour 1 000 naissances vivantes.

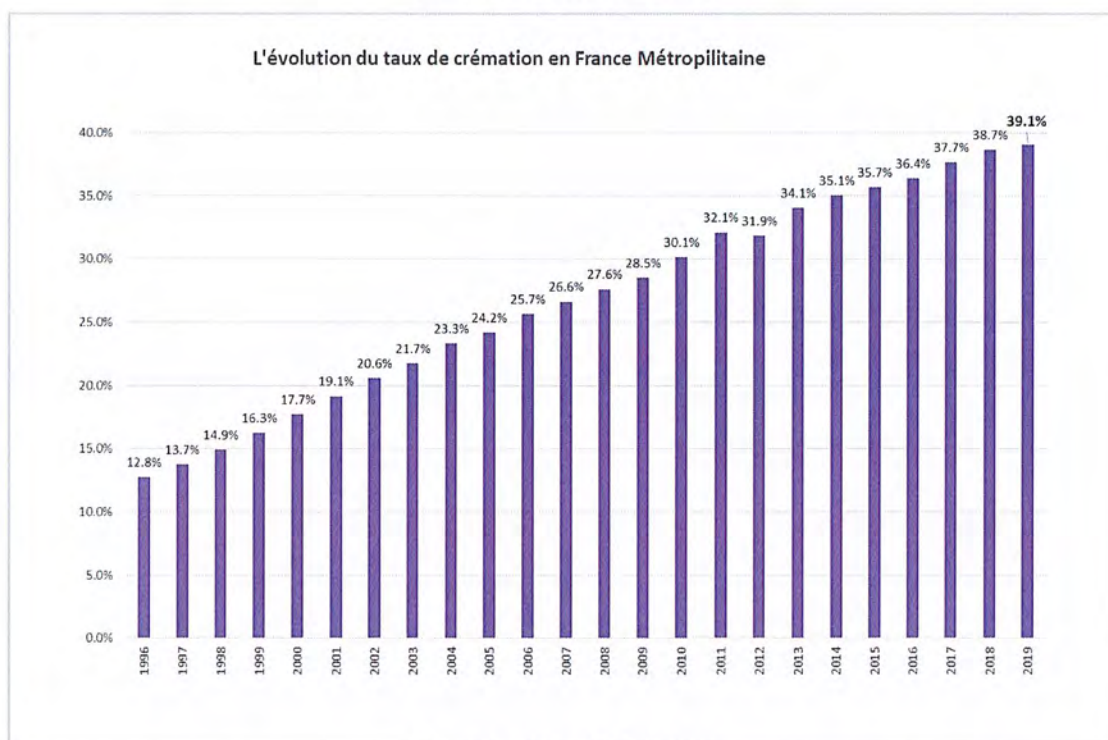
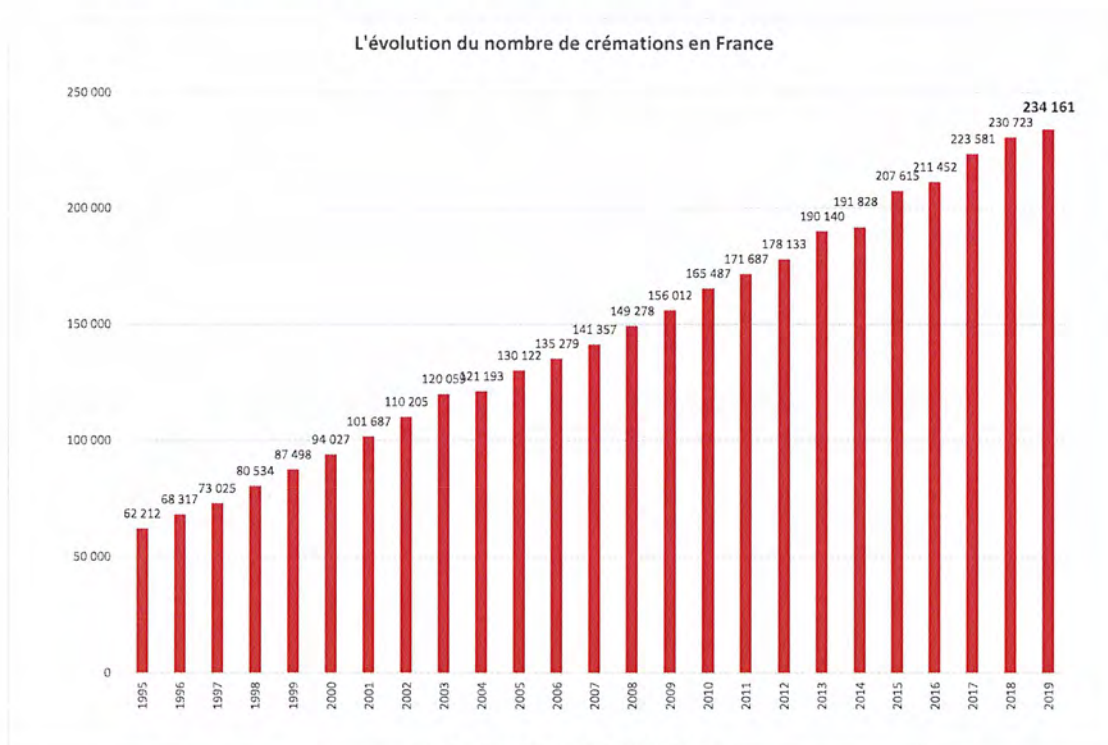
En France, en 2019, l'espérance de vie à la naissance est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes. Ces cinq dernières années, ils ont gagné 0,5 an d'espérance de vie et les femmes 0,2 an. L'espérance de vie continue de progresser mais les gains ralentissent. La progression est plus rapide pour les hommes que pour les femmes.

En 2017, en moyenne dans l'Union européenne (UE), l'espérance de vie des femmes est de 83,5 ans et celle des hommes de 78,3 ans. L'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'UE : seule l'Espagne (86,1 ans) devance la France (85,3 ans). Pour les hommes, la France (79,4 ans) se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE ; neuf pays, en particulier l'Italie et la Suède (80,8 ans), ont une espérance de vie supérieure à la France pour les hommes. L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes est de 5,9 ans en 2019 en France. Il était plus élevé en 2009 à 6,7 ans, et est stable autour de 6 ans depuis 2015. En 2017, cet écart est plus élevé en France (5,9 ans) que dans tous les pays de l'ouest de l'Europe, à l'exception du Portugal (6,2 ans). L'écart moyen dans les pays de l'UE est de 5,2 ans. Il varie de 3,2 ans aux Pays-Bas à 9,9 ans en Lettonie.

En France, en 2019, l'espérance de vie à 60 ans augmente de 0,1 an par rapport à celle de 2018 aussi bien pour les femmes que pour les hommes : dans les conditions de mortalité de 2019, une femme de 60 ans vivrait encore 27,8 ans en moyenne et un homme 23,4 ans. En cinq ans, l'espérance de vie à 60 ans a progressé de 0,1 an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes.

Source : INSEE

## 3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE



### 3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

Pour mémoire, l'activité du crématorium de Dax a débuté le 17 septembre 2001.

L'exploitation du système de réservation EPOC a permis de procéder aux analyses suivantes :

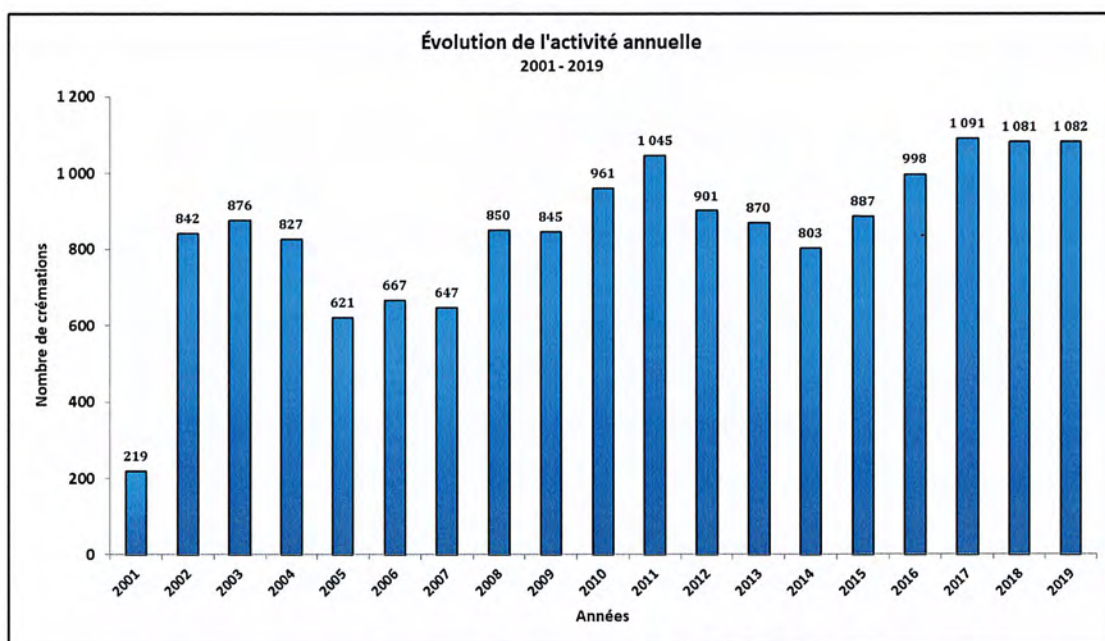
#### 3.3.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées en 2019 est de 1082, contre 1081 en 2018, soit une hausse de près de +0,1%.

Depuis 3 ans, nous constatons que l'activité du crématorium reste similaire et aurait atteint un palier stable.

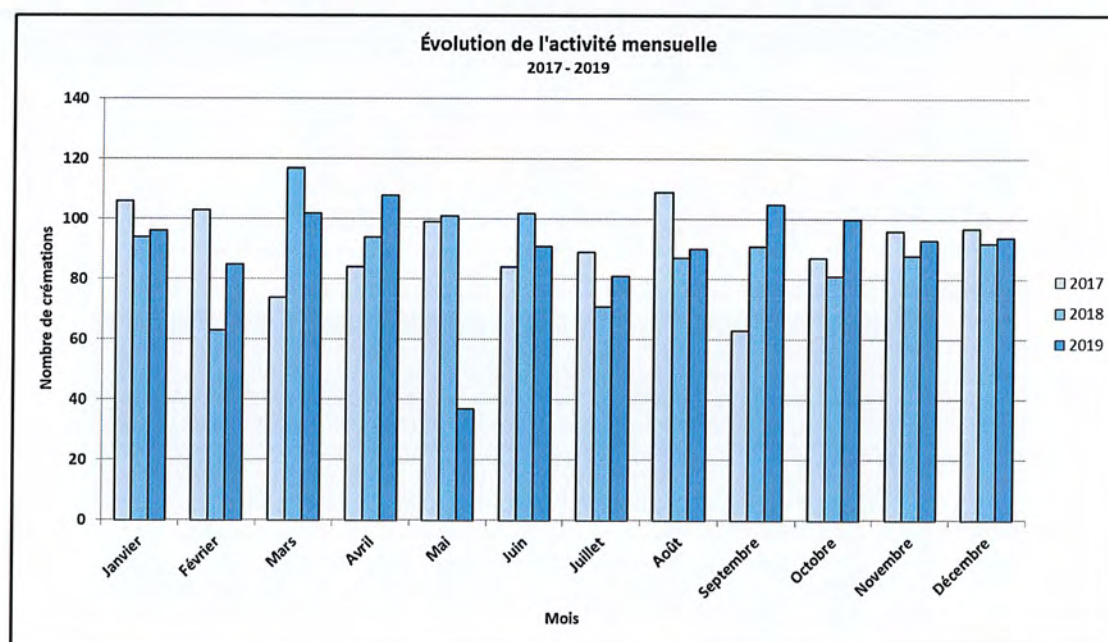
Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2001	219	-
2002	842	-
2003	876	4,0%
2004	827	-5,6%
2005	621	-24,9%
2006	667	7,4%
2007	647	-3,0%
2008	850	31,4%
2009	845	-0,6%
2010	961	13,7%
2011	1 045	8,7%
2012	901	-13,8%
2013	870	-3,4%
2014	803	-7,7%
2015	887	10,5%
2016	998	12,5%
2017	1 091	9,3%
2018	1 081	-0,9%
2019	1 082	0,1%

Répartition par type de crémation	
Prestations	2019
Adultes	1 025
Enfants de moins d'un an	3
Enfants entre 1 et 12 ans	0
Sous-total	1 028
Exhumation de moins de 5 ans	0
Exhumations de plus de 5 ans	45
Sous-total	1 073
Pièces anatomiques	9
<b>TOTAL</b>	<b>1 082</b>



## 3.3.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle						
Mois	2017		2018		2019	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	106	106	94	94	96	96
Février	103	209	63	157	85	181
Mars	74	283	117	274	102	283
Avril	84	367	94	368	108	391
Mai	99	466	101	469	37	428
Juin	84	550	102	571	91	519
Juillet	89	639	71	642	81	600
Août	109	748	87	729	90	690
Septembre	63	811	91	820	105	795
Octobre	87	898	81	901	100	895
Novembre	96	994	88	989	93	988
Décembre	97	1 091	92	1 081	94	1 082
<b>TOTAL</b>	<b>1 091</b>		<b>1 081</b>		<b>1 082</b>	



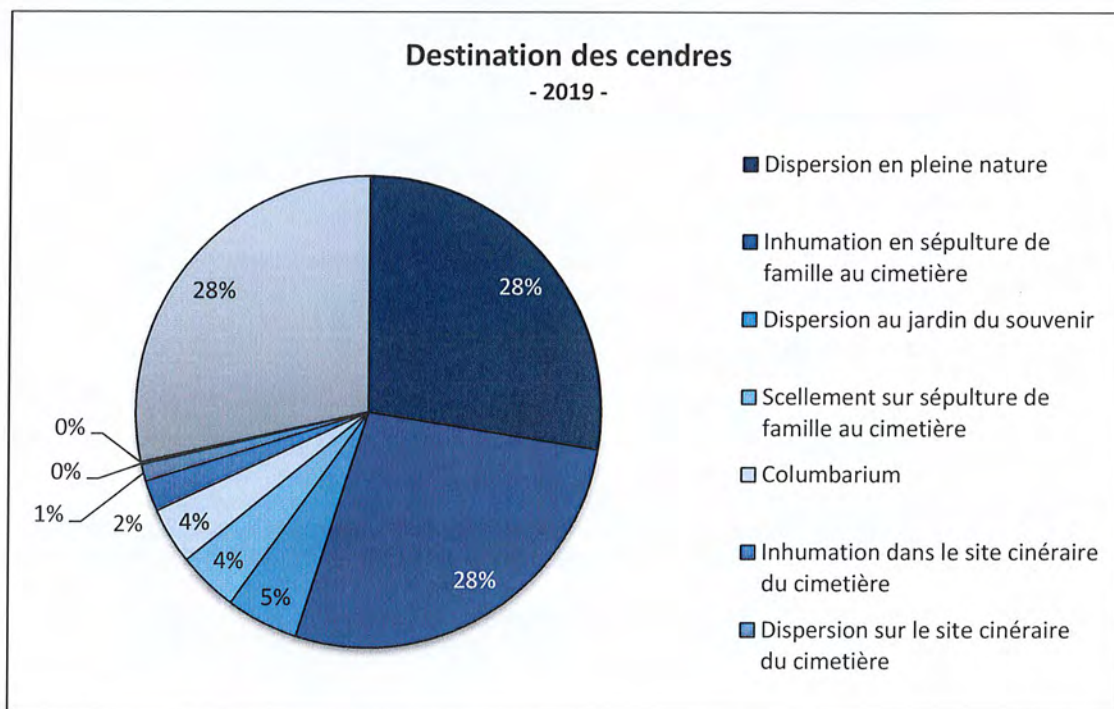
## 3.3.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité (Hors pièces anatomiques)				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	39	57	0	0
Février	37	48	0	0
Mars	35	66	0	1
Avril	39	59	1	9
Mai	20	17	0	0
Juin	21	47	0	23
Juillet	31	48	0	2
Août	28	60	0	2
Septembre	32	71	0	2
Octobre	38	52	0	1
Novembre	36	54	2	1
Décembre	31	59	0	4
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>638</b>	<b>3</b>	<b>45</b>
	<b>1025</b>			
Proportions	<b>37,8%</b>	<b>62,2%</b>		
	<b>100,0%</b>			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2017	2018	2019
Homme	54%	37%	38%
Femme	46%	63%	62%

3.3.4. Destination des cendres

Destination des cendres - 2019 -		Nombre de crémations
Destination	Part	
Dispersion en pleine nature	27,5%	283
Inhumation en sépulture de famille au cimetière	27,4%	282
Dispersion au jardin du souvenir	5,1%	52
Scellement sur sépulture de famille au cimetière	4,2%	43
Columbarium	3,9%	40
Inhumation dans le site cinéraire du cimetière	2,1%	22
Dispersion sur le site cinéraire du cimetière	1,2%	12
Dépôt au columbarium du cimetière	0,1%	1
Cavurne	0,1%	1
Autre	28,4%	292
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1028</b>



### 3.3.5. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles. Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

Pour la grande majorité des crémations, les familles se présentent au crématorium dix minutes avant la mise à la flamme pour un adieu simple, une cérémonie s'étant souvent déjà déroulée dans un lieu de culte.

### 3.3.6. Crémation des pièces anatomiques

Le crématorium de Dax a signé des conventions pour l'élimination des pièces anatomiques d'origine humaine avec :

- Le Centre Hospitalier de Dax,
- L'hôpital de Bayonne,
- La polyclinique de Biarritz.

## 3.4. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

### 3.4.1. Temps de mémoire

Sans objet pour 2019.

### 3.4.2. La matinée portes-ouvertes

Une Journée Portes Ouvertes a été réalisée au crématorium en 2019. Celle-ci s'est tenue dans la matinée du samedi 23 novembre 2019 en présence de l'association des Landes. Elle a réuni une quarantaine de personnes.

### 3.4.3. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations (« Livre d'Or ») est mis à la disposition des familles et du public. Il est placé dans le hall d'accueil du crématorium.

Ce registre permet de recueillir les appréciations relatives à la qualité des services et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

### 3.4.4. Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.



### 3.4.5. Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont récupérés par un prestataire spécialisé. Après un appel d'offres en 2017, OGF a fait le choix de l'entreprise OrthoMetals.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintègrera pas le domaine de la santé.

Pour les crématoriums avec dons à la Fondation PFG :  
Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataires de ces sommes.

Bilan annuel 2019 des actions de la Fondation PFG :

#### La Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

#### Gouvernance et fonctionnement

Présidée par Philippe Lerouge, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.

Retrouvrez les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

#### ~~Pour les crématoriums avec dons à une association :~~

~~Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à une association choisie par l'autorité déléguée, à aucun moment OGF n'est destinataires de ces sommes.~~

L

~~Concrètement,~~ le montant de la valorisation pour votre établissement s'est élevé à 2 039,41€ pour 2019 à destination de la fondation PFG.

### 3.4.6. Enquêtes de satisfaction

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégué.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée ci-après :

**Synthèse des résultats**

	Niveau					Rappel 2018	Evolution (2019 / 2018)
	Excellent > 95%	Très bon de 90% à 94,9%	Bon de 85% à 89,9%	Moyen de 80% à 84,9%	Mauvais < 80%		
	Evolution (+/- 5 points)						
	▶ Stable						
	▲ Hausse						
	▼ Baisse						
	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	CUMUL 2019	Rappel 2018	Evolution (2019 / 2018)
Nombre de questionnaires	5	4	4	8	21	25	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	60,0%	100,0%	100,0%	100,0%	90,5%	84,0%	▲
L'accueil	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	76,0%	▲
L'hommage lors de la remise des cendres	80,0%	100,0%	100,0%	100,0%	95,0%	100,0%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	-	-	-	100,0%	100,0%	100,0%	▶

## ENQUÊTE DE SATISFACTION

Madame, Monsieur,

Vous êtes venus au crématorium de .....

pour accompagner un être cher. Notre volonté est de vous garantir la meilleure qualité de service. Aussi, afin de vérifier si nous avons répondu à vos attentes, nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire, puis de le remettre à l'accueil.

La Direction

### 1. La facilité à trouver le crématorium (signalétique, etc.)

- Excellent
- Très Bien
- Bien
- Moyen
- Insatisfaisant

### 2. L'accueil

- Excellent
- Très Bien
- Bien
- Moyen
- Insatisfaisant

### 3. Les informations données et les réponses à vos attentes sur la crémation

- Excellent
- Très Bien
- Bien
- Moyen
- Insatisfaisant

### 4. Le confort des locaux

- Excellent
- Très Bien
- Bien
- Moyen
- Insatisfaisant

TSVP 

### 5. L'hommage lors de la remise des cendres.

- Excellent
- Très Bien
- Bien
- Moyen
- Insatisfaisant

### 6. L'accompagnement au "Jardin du Souvenir" lors de la dispersion des cendres (le cas échéant).

- Excellent
- Très Bien
- Bien
- Moyen
- Insatisfaisant

### Avez-vous des remarques sur un élément de nos services qui pourrait être amélioré ?

.....

.....

.....

.....

### À compléter si vous le souhaitez :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'amélioration de notre service et la communication d'informations à l'autorité déléguée, et ce dans le cadre des obligations qui sont imposées par le contrat de délégation de service public que nous avons conclu avec cette dernière, en vue du rapport annuel d'activités dont nous sommes tenus.

Les informations enregistrées sont réservées à ces usages et ne peuvent être communiquées qu'à l'autorité déléguée.

Les réponses à ce questionnaire, et notamment celles afférentes à votre identité et votre adresse sont facultatives.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au délégataire du crématorium. Il est précisé que toute personne peut s'opposer, pour motifs légitimes, au traitement des données la concernant.

OGF délégataire officiel pour la gestion du crématorium

Habilitation : 12-75-001

S.A. au capital de 40.904.385 €

### 3.4.7. La Certification de services Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 22 février 2018.



### 3.4.8. La Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



**4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE****4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Néant en 2019.

**4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE****4.2.1. Les horaires d'ouverture**

Les horaires d'ouverture sont ceux indiqués dans l'article 4 du règlement intérieur :

Du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00  
Le samedi : de 8 h 00 à 12 h 00

Ces jours et plages horaires n'ont pas fait l'objet de modification en 2019.

**4.2.2. Les moyens en personnel**

Deux personnes à temps plein concourent à la tenue quotidienne du site.

Les principales tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- organisation de cérémonies,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- recueil des cendres,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Grâce à cet effectif important, OGF est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcroît d'activité.

Par ailleurs, les équipes du crématorium reçoivent le soutien des équipes locales d'OGF dans la réalisation des missions suivantes :

- Accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium, le week-end.
- Gestion administrative de l'activité : facturation, suivi clients, paiement des factures, comptabilisation, recouvrement des taxes, gestion des tiers (vacations de police) etc.

OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

### La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

### 4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

#### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été les suivants :

PRESTATIONS	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		
	Prix HT	TVA 20,00%	Prix TTC
<b><u>CRÉMATION</u></b>			
D'un cercueil adulte	582,82 €	116,56 €	699,38 €
D'un cercueil enfant (1 an à 12 ans)	258,70 €	51,74 €	310,44 €
D'un cercueil enfant (de moins de 1 an)	129,34 €	25,87 €	155,21 €
-			
<b><u>RÉCEPTACLE A CENDRES</u></b>	21,54 €	4,31 €	25,85 €
-			
<b><u>SALLE DE CÉRÉMONIE (pour une durée de 1h30)</u></b> Facultative	118,58 €	23,72 €	142,30 €
-			
<b><u>DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN COMMUNAL</u></b> Facultatif	53,90 €	10,78 €	64,68 €
-			
<b><u>CÉRÉMONIAL PERSONNALISÉ</u></b>	107,79 €	21,56 €	129,35 €
-			
<b><u>DÉPÔT PROVISOIRE DE L'URNE AU CRÉMATORIUM</u></b> Forfait par mois après le premier mois compris dans la crémation	21,54 €	4,31 €	25,85 €
-			
<b><u>CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION</u></b>			
Moins de 5 ans (après inhumation)	582,82 €	116,56 €	699,38 €
Après 5 ans (depuis inhumation)	291,42 €	58,28 €	349,70 €

#### 4.3.2. La révision des tarifs

Les tarifs du crématorium ont fait l'objet d'un calcul de révision pour l'année 2019, conformément aux prescriptions du contrat de délégation.

La variation des tarifs au 1er janvier 2019 a été de +2,28%.



## ANNEXE 1

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

NUM IMMO	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Amort. Cumulés 2018	VNC 2018	Dotation 2019	Amort. Cumulés 2019	VNC 2019
01SC00021000000	BRANCHEMENT GAZ	17/09/2001	305	211	94	12	223	82
01SC00030000000	ELECTRICITE	17/09/2001	425	294	131	17	311	114
01SC00057000000	COORDINAT SPS	17/09/2001	803	556	248	32	588	216
01SC00025000000	- MENUISERIES	17/09/2001	931	644	287	37	681	250
01SC00029000000	REVELEM SOL	17/09/2001	1050	726	324	42	768	282
01SC00037000000	COORDINAT SPS	17/09/2001	1323	915	408	53	968	355
01SC00024000000	BRANCHEMENT EDF	17/09/2001	1425	985	439	57	1042	382
01SC00026000000	ELECTRICITE	17/09/2001	1517	1049	468	61	1110	407
01SC00027000000	MENUISERIES	17/09/2001	2195	1518	677	88	1606	589
01SC00023000000	SONDAGE SOL	17/09/2001	2317	1602	715	93	1695	622
01SC00036000000	CONTROLE TECHNI	17/09/2001	4279	2959	1320	171	3130	1148
01SC00031000000	HONORAIRES	17/09/2001	6098	4217	1881	244	4461	1637
01SC00028000000	MENUISERIES	17/09/2001	6612	4573	2039	264	4837	1775
01SC00022000000	- REVETEM SOL	17/09/2001	9331	6453	2878	373	6827	2504
01SAC00730000000	ESPACES VERTS	17/09/2001	9498	6569	2929	380	6949	2549
01SC00056000000	- TVX RAVALEMENT	17/09/2001	9778	6762	3015	391	7153	2624
01SC00020000000	-PEINTURE/NETTOY	17/09/2001	12824	8869	3955	513	9382	3442
01SC00039000000	HONORAIRES	17/09/2001	13014	9001	4013	521	9521	3493
01SC00033000000	PLATRERIE	17/09/2001	17707	12246	5461	708	12955	4752
01SC00019000000	HONORAIRES	17/09/2001	19209	13285	5924	768	14053	5155
01SC00035000000	PLOMBERIE CLIM	17/09/2001	20417	14121	6296	817	14938	5480
01SC00038000000	MENUISERIES INT	17/09/2001	21326	14749	6577	853	15603	5724
01SC00032000000	ELECTRICITE	17/09/2001	26250	18155	8095	1050	19205	7045
01SC00034000000	MENUISERIE EXT	17/09/2001	27512	19028	8484	1100	20128	7384
01SC00018000000	RAVALEMENT	17/09/2001	202234	139868	62366	8089	147958	54276
01SIP19810000000	TLE	01/12/2001	3515	2426	1089	142	2568	947
01C000670000000	SUITE ET FIN HONORAIRES SITUATION 5 SOLDE AGENCE AB	01/01/2002	4314	2973	1341	175	3148	1166
01IP20470000000	TVX ESPACES VERTS - ROUTE DE TALAMON	01/05/2002	1592	1091	502	65	1156	436
0102580901C401	FOURS / STRUCTURE FOUR	31/03/2005	94037	64948	29090	3754	68702	25335
01S8016670000000	CREMA DAX ENSEMB MOBILIER	17/09/2001	7368	7368	0	0	7368	0
01SH005170000000	CHARIOT HYDRAULIQUE PIED	01/06/2001	1570	1570	0	0	1570	0
01A03960000000000	TVX DE MENUISERIE - FOURNIT + POSE PORTE A VANTAIL	01/08/2002	1502	1024	478	62	1086	415
01A03985000000000	MACONNERIE CREMA	02/02/2002	883	601	282	37	638	245
01A04108000000000	MARQUAGE PARKING	18/12/2002	381	257	124	16	273	108
01C00021000000000	SITUATION 2 HONORAIRES JANIAUD	01/04/2005	10261	7054	3207	513	7567	2694
<b>TOTAL AMORT. CADUCITE SUR PREMIERS INVESTISSEMENTS</b>			<b>543 806</b>	<b>427 246</b>	<b>165 135</b>	<b>21 500</b>	<b>400 171</b>	<b>143 635</b>
01MATC000000014	PROSEUR TELESURVEILLANCE TERMINAUX HANDLEPLUS	01/04/2010	390	341	49	39	380	10
01AGC0000000121	GR CREMA DE DAX RTE DE TALAMON RAVALEMENT PEINTL	14/03/2011	14505	14141	364	364	14505	0
01M0000000000034	ASUS ECRAN 22" LCD VESA	21/05/2012	134	134	0	0	134	0
01AGC0000000188	DECORATION MURALE	13/09/2012	1557	1226	331	195	1421	137
01AGC0000000189	PEINTURE FAUX PLAFONDS	13/09/2012	23877	18797	5080	2985	21782	2095
01AGC0000000190	ELECTRICITE	13/09/2012	11129	8761	2368	1391	10152	977
01AGC0000000191	CLIMATISATION CHAUFFAGE	13/09/2012	20136	15852	4284	2517	18369	1767
01M000000000082	SONO VIDEO	13/09/2012	3951	2489	1463	395	2884	1068
01M000000000083	MOBILIER	13/09/2012	14416	9079	5337	1442	10521	3895
01AGC0000000192	JOURS IMMOBILISES TRAVX	13/09/2012	1376	1083	293	172	1255	121
0102580901C603	REBRIQUETAGE LONG DU FOUR	31/12/2012	38767	25842	12925	2139	27981	10786
<b>MISE AU REBUT LE 30/06/2019</b>			<b>-38767</b>	<b>-25842</b>	<b>-12925</b>		<b>-27981</b>	<b>-10786</b>
01AGC00000000590	DAX SYSTEME DE DEMARRAGE AUTO	04/02/2016	3011	1093	1918	376	1469	1542
01AGC00000000697	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	03/11/2016	354	95	258	44	140	214
01AGC00000000944	DAX VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTR	01/04/2017	310	68	242	39	107	203
01M0000000000337	ACQUISITION 1 ECRAN 24 P.	01/04/2017	104	104	0	0	104	0
01M0000000000303	ACQUISITION 1 IMPRIMANTE MF	19/04/2017	665	377	288	222	599	66
01M0000000000274	OPTIPLEX 3040	01/04/2017	395	173	222	99	272	123
01AGC0000001041	LIGNE DE FILTRATION	09/02/2018	387000	40115	346885	45087	85203	301797
01AGC0000001255	VENTILATION EXTRACTION SALLE FOUR AIR RECTIL ECM	01/04/2018	6042	566	5475	755	1322	4720
01AGC0000001254	PLOMBERIE	01/04/2018	3261	306	2955	408	713	2547
01AGC0000001253	ELECTRICITE DISJONCTEUR	01/04/2018	3724	349	3374	465	815	2909
01AGC0000001252	ELECTRICITE ARMOIRE TG8T	01/04/2018	3073	288	2785	384	672	2401
01AGC0000001251	MACONNERIE CREATION DALLE BETON	01/04/2018	7726	724	7002	966	1690	6036
01AGC0000001174	COMPLEMENT JOURS IMMOBILISES	01/04/2018	723	68	656	90	158	565
01AGC0000001128	INSTALLATIONS TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHERIQUE	30/07/2018	2201	116	2085	275	391	1810
01AGC0000001044	JOURS IMMOBILISES	09/02/2018	305	34	271	38	72	233
01AGC0000001043	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	09/02/2018	6622	736	5886	828	1564	5058
01AGC0000001042	MISE EN OEUVRE D'OUVRAGE DE FILTRATION	09/02/2018	5151	573	4578	644	1217	3934
01AGC0000001393	DAX ROUTE DE TALAMON REFECTION MUR CENTRAL	01/04/2019	5330	0	0	539	539	4791
0102580901C504	DAX CREMA REBRIQUETAGE FOUR COURT	17/06/2019	54277	0	0	5852	5852	48426
01AGC0000001366	CREMA DAX ROUTE DE TALAMON INSTALLATIONS TRAITTEV	25/03/2019	1050	0	0	109	109	941
01A19471000000000	MISE EN CONFORMITE	29/10/2019	806	0	0	17	17	789
<b>TOTAL AMORT. TECHNIQUES</b>			<b>583 601</b>	<b>117 688</b>	<b>404 450</b>	<b>69 875</b>	<b>184 424</b>	<b>399 172</b>
Base des amts caducité + techniques			1 127 407	544 934	569 585	90 375	584 595	542 812

DAX

## SOMMAIRE

### 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
  - 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
  - 1.1.2. Autorité délégante
  - 1.1.3. Délégué
  - 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
  - 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat
- 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
  - 1.2.1. Les services fournis
  - 1.2.2. Les installations
  - 1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant

### 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

- 2.1. Compte de résultat
  - 2.1.1. Les règles comptables
  - 2.1.2. Le compte de résultat
  - 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat
- 2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
  - 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
  - 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
  - 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
  - 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
  - 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise
- 2.3. Engagements financiers
  - Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
  - 2.3.1. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
  - 2.3.2. Les engagements à incidences en matière de personnels

### 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

- 3.1. Evolution de la mortalité en France
- 3.2. Analyse du registre des admissions
  - 3.2.1. Evolution du nombre annuel des admissions
- 3.3. Autres indicateurs de qualité
  - 3.3.1. Registre d'appréciation du service

### 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

- 4.1. Les faits marquants de l'exercice
- 4.2. Le compte rendu technique
  - 4.2.1. Les horaires d'ouverture
  - 4.2.2. Les moyens en personnel
- 4.3. Le compte rendu financier
  - 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

**1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La ville de Dax a concédé la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire de Dax au délégataire.

**1.1.2. Autorité délégante**

La Ville de Dax.

**1.1.3. Délégataire**

OGF

Société anonyme au capital de 40.904.385 €

RCS Paris B 542 076 799

Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris

Habilitation n°12-75-001

**1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants**

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE

Directeur Délégué : M. Didier HEREAU

Directeur de Secteur Opérationnel : M. Guillaume BIDET

**1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat**

La convention relative à la gestion et à l'exploitation de la chambre funéraire a débutée le 13 septembre 2017 pour une durée de cinq années jusqu'au 12 septembre 2022.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

L'établissement est destiné à recevoir, avant sépulture, le corps des personnes dont le décès n'a pas été causé par une maladie contagieuse :

- le décès dans les hôpitaux, hospices, cliniques, maisons de retraite, hôtels, pensions, maisons meublées et tous les lieux publics ou ouverts au public, de même que sur la voie publique, peut comporter l'admission des corps à la chambre funéraire, sous réserve de l'accomplissement des conditions et formalités prévues par la réglementation en vigueur,
- de même, dans le cas de décès à domicile, les familles auront la possibilité de requérir l'admission du corps à la chambre funéraire, dans les conditions prévues par la réglementation,
- en outre, les corps des personnes décédées sur le territoire d'autres communes pourront également y être admis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

### 1.2.2. Les installations

La chambre funéraire de Dax comprend :

- des locaux techniques
  - o une salle avec 9 cases réfrigérées
  - o une salle d'autopsie
  - o une salle de mise en bière
  - o des annexes sanitaires
  - o un dépôt strictement réservé au matériel et à l'approvisionnement de la chambre funéraire.
- des locaux d'accueil
  - o un hall d'attente et d'information
  - o quatre salons individuels d'exposition
  - o une chapelle pour tous cultes
  - o des annexes sanitaires

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le délégataire prend à sa charge les frais, risques et périls résultant de la gestion et de l'exploitation de la chambre funéraire.

**2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER****2.1. COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

La chambre funéraire de Dax n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, assurances), font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel), ou d'une estimation (fournitures et charges administratives diverses, publicité et relations extérieures, EDF et eau).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

## 2.1.2. Compte de résultat

	149		128	
	2019 en euros	% du C.A.	2018 en euros	% du C.A.
Nombre de passages réalisés du 1er janvier au 31 décembre :				
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Chiffre d'affaires	54 508		42 177	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>54 508</b>		<b>42 177</b>	
<b>2. CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Autres achats et charges externes</b>				
EDF / GAZ	2 848	5.2%	2 423	5.7%
Eau	93	0.2%	80	0.2%
Téléphone	0	0.0%	26	0.1%
Fournitures d'entretien et d'exploitation	3 142	5.8%	328	0.8%
Maintenance et réparation	90	0.2%	230	0.5%
Fournitures et charges administratives diverses	189	0.3%	126	0.3%
Publicité, relations extérieures	767	1.4%	646	1.5%
Loyers	2 638	4.8%	2 550	6.0%
Assurances	165	0.3%	144	0.3%
<b>Sous-total</b>	<b>9 932</b>	<b>18.2%</b>	<b>6 952</b>	<b>15.5%</b>
<b>Impôts et taxes</b>				
Contribution Economique Territoriale (ex TP)	1 956	3.6%	1 821	4.3%
Taxe foncière	1 689	3.1%	1 639	3.9%
<b>Sous-total</b>	<b>3 645</b>	<b>6.7%</b>	<b>3 460</b>	<b>8.2%</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Personnel d'exécution	16 123	29.6%	14 748	35.0%
Encadrement et Planification	2 183	4.0%	2 140	5.1%
Charges sociales	8 235	15.1%	9 098	21.6%
<b>Sous-total</b>	<b>26 541</b>	<b>48.7%</b>	<b>25 987</b>	<b>61.8%</b>
<b>Frais d'administration générale</b>	<b>4 252</b>	<b>7.80%</b>	<b>3 332</b>	<b>7.90%</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>				
Amortissements techniques	5 693	10.4%	1 563	3.7%
<b>Sous-total</b>	<b>5 693</b>	<b>10.4%</b>	<b>1 563</b>	<b>3.7%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>50 063</b>	<b>91.8%</b>	<b>40 894</b>	<b>97.0%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>4 444</b>	<b>8.2%</b>	<b>1 283</b>	<b>3.0%</b>
<b>Impôt société</b>	<b>1 530</b>	<b>2.8%</b>	<b>442</b>	<b>1.0%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 914</b>	<b>5.3%</b>	<b>841</b>	<b>2.0%</b>

### 2.1.3. Commentaires du compte de résultat

#### Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction :

- du registre des "entrées et sorties",
- du système de facturation Gesco,
- des tarifs en vigueur.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, il y a eu 149 admissions facturées contre 128 admissions en 2018.

En 2019, le chiffre d'affaires est de 54 508 € contre 42 177 € en 2018, soit une évolution de 29%. Celle-ci s'explique par la hausse de l'activité (+16%) et l'augmentation des tarifs de +2,18%.

#### Charges d'exploitation

##### EDF

Le montant est déterminé selon la facturation de la maison funéraire, soit 2 848 € en 2019 contre 2 423 € en 2018.

##### Eau

Le montant est déterminé forfaitairement en 2019 pour 93 €.

##### Téléphone

Sans objet en 2019.

##### Fournitures d'entretien et d'exploitation

Les fournitures d'entretien et d'exploitation sont de 3 142 € en 2019, contre 328 € en 2018.

Ce poste comprend entre autre :

- Entretien gardiennage : 1978,36 €
- Entretien courant (maintenance et climatisation) : 1 163,50€

Un rattrapage de la maintenance de la climatisation 2018 a impacté ce poste en 2019.

##### Maintenance et réparation

Ce montant concerne l'entretien de la chambre funéraire. Il a été pris en compte la vérification des appareils de levage pour 90 €.

##### Fournitures et charges administratives diverses

Ce poste regroupe l'achat de fournitures administratives (papier, stylos,...). Le montant est de 189 € en 2019 contre 126€ en 2018.



Publicité, relations extérieures

Ces frais correspondent aux actions de communication locales ainsi qu'aux dépenses relatives à la chambre funéraire (brochures,...).

Loyers

Le loyer correspond aux sommes versées au titre de l'occupation des bâtiments par le délégataire.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des chambres funéraires, qui a été divisée par le nombre d'implantations.

Contribution Economique Territoriale (ex. TP) et taxe foncière

La Contribution Economique Territoriale (ci-après CET) se substitue à la taxe professionnelle. La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (ci-dessous CFE) et en Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE correspond au montant payé à la Ville pour 2018 (1287 €). La CVAE a été déterminée sur la base de 1,50 % (taux qui s'applique au niveau du groupe) de la valeur ajoutée de la chambre funéraire.

La taxe foncière correspond à l'avis d'imposition, soit 1 689 €.

Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges sociales du personnel affecté à la chambre funéraire. Cinq personnes concourent à l'exploitation de la chambre funéraire.

Par ailleurs, une quote-part de 5% du directeur de marque a été retenu pour ses activités d'encadrement.

Frais d'administration générale

Ils recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services centraux d'OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des collectivités... Ils sont estimés forfaitairement à 7,8% des produits d'exploitation.

Amortissements techniques

Les amortissements techniques sont calculés sur les biens acquis en cours de contrat. L'ensemble des équipements ont été intégralement amortis au cours du contrat précédent. Seul figure dans le compte de résultat 2019, les investissements réalisés au cours de l'année 2019.

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Dotation année 2019	Amortiss cumulés	Vnc
DAX RUE DES CYCLAMENS REGISTRE D'ACCESSIBILITE DAI DJJC	31/08/2018	29.00	11.36	11.36	17.64
DAX RUE DES CYCLAMENS PEINTURE	28/09/2018	675.64	202.68	254.74	420.90
DAX RUE DES CYCLAMENS ELECTRICITE	28/09/2018	1 227.40	368.25	462.84	764.56
DAX RUE DES CYCLAMENS DIVERS	28/09/2018	2 842.59	852.74	1 071.76	1 770.83
DAX RUE DES CYCLAMENS REVETEMENT DE SOLS	28/09/2018	3 985.74	1 195.70	1 502.81	2 482.93
DAX RUE DES CYCLAMENS FAUX PLAFOND	28/09/2018	4 686.97	1 406.06	1 767.20	2 919.77
DAX RUE DES CYCLAMENS COUVERTURE	28/09/2018	4 455.12	1 336.55	1 679.84	2 775.28
DAX RUE DES CYCLAMENS JOURS IMMOBILISES SUR COUVERTURE	28/09/2018	668.04	206.88	238.61	429.43
DAX RUE DES CYCLAMENS MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2018	167.00	43.56	76.23	90.77
DAX RUE DES CYCLAMENS MF DIAGNOSTIC ACCES HANDICAPES	01/04/2017	335.00	69.31	190.69	144.31
<b>Total</b>		<b>19 072.50</b>	<b>5 693.09</b>	<b>7 256.08</b>	<b>11 816.42</b>

## **2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS**

### **2.2.1. Etat de variation de patrimoine**

Sans objet en 2019.

### **2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué**

#### **2.2.2.1 Conformité des installations de la chambre funéraire**

La chambre funéraire a été contrôlée par Bureau Veritas le 25 mai 2018.

#### **2.2.2.2. Travaux d'entretien de la chambre funéraire**

Sans objet en 2019.

### **2.2.3. Programme contractuel d'investissements**

Il n'y a pas de programme contractuel d'investissement.

### **2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année**

Aucune dépense de cette nature en 2019.

### **2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise**

L'ensemble des biens de la chambre funéraire sont des biens de retour.

## **2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

### **2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

Tous les biens acquis par OGF dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit-bail.

### **2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels**

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

### 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

#### 3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

En 2019, 612 000 personnes sont décédées en France ; c'est 2 000 décès de plus qu'en 2018, soit une hausse de 0,4 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010. Entre 2010 et 2019, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 612 000. L'épidémie de grippe hivernale 2018-2019, dont le pic a été atteint début février, a été de durée limitée (8 semaines) mais avec une **mortalité** élevée, inférieure cependant à l'épidémie de l'hiver précédent dont la durée avait été exceptionnellement longue. L'été 2019 a été marqué par deux canicules intenses en juin et en juillet sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Elles ont touché en particulier les plus de 75 ans. En 2019, le **taux de mortalité infantile** reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000. Elle se situe autour de 3,8 enfants décédés avant l'âge d'un an pour 1 000 naissances vivantes.

En France, en 2019, l' **espérance de vie à la naissance** est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes. Ces cinq dernières années, ils ont gagné 0,5 an d'espérance de vie et les femmes 0,2 an. L'espérance de vie continue de progresser mais les gains ralentissent. La progression est plus rapide pour les hommes que pour les femmes. En 2017, en moyenne dans l'Union européenne (UE), l'espérance de vie des femmes est de 83,5 ans et celle des hommes de 78,3 ans. L'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'UE : seule l'Espagne (86,1 ans) devance la France (85,3 ans). Pour les hommes, la France (79,4 ans) se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE ; neuf pays, en particulier l'Italie et la Suède (80,8 ans), ont une espérance de vie supérieure à la France pour les hommes. L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes est de 5,9 ans en 2019 en France. Il était plus élevé en 2009 à 6,7 ans, et est stable autour de 6 ans depuis 2015. En 2017, cet écart est plus élevé en France (5,9 ans) que dans tous les pays de l'ouest de l'Europe, à l'exception du Portugal (6,2 ans). L'écart moyen dans les pays de l'UE est de 5,2 ans. Il varie de 3,2 ans aux Pays-Bas à 9,9 ans en Lettonie. En France, en 2019, l'espérance de vie à 60 ans augmente de 0,1 an par rapport à celle de 2018 aussi bien pour les femmes que pour les hommes : dans les conditions de mortalité de 2019, une femme de 60 ans vivrait encore 27,8 ans en moyenne et un homme 23,4 ans. En cinq ans, l' **espérance de vie à 60 ans** a progressé de 0,1 an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes.

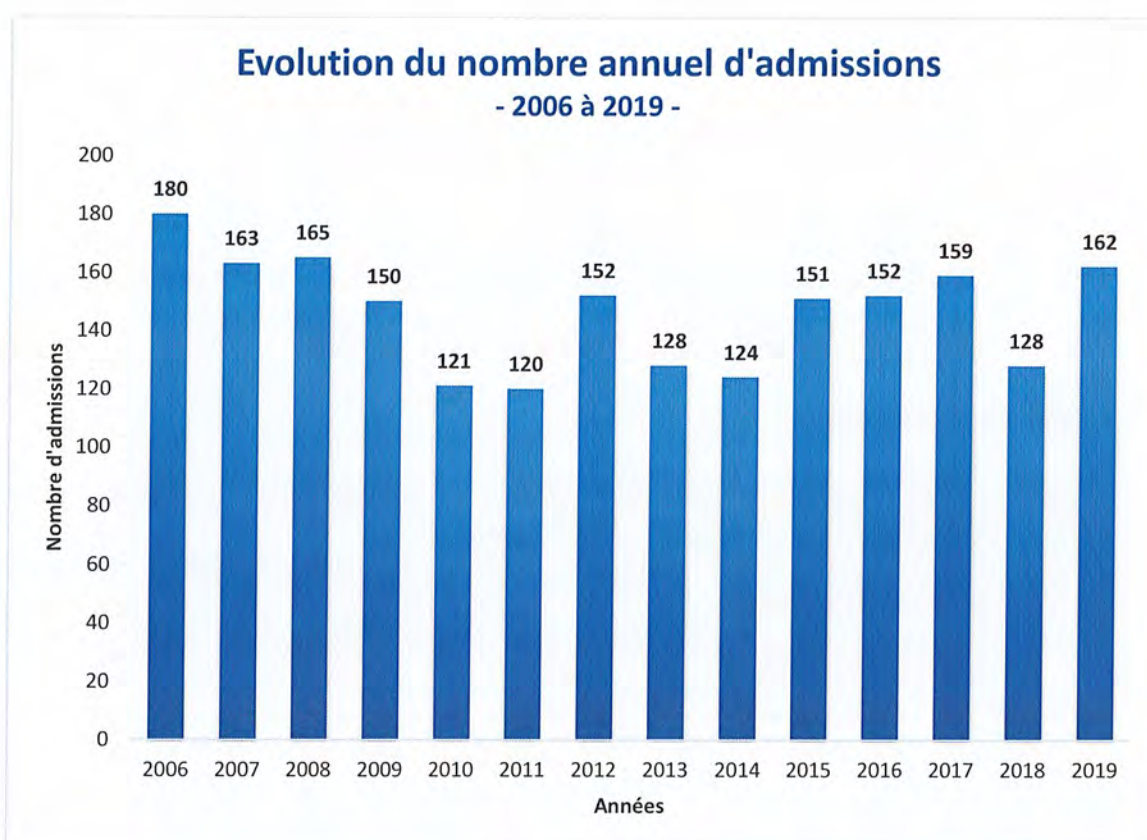
Source : INSEE

### 3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS

L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

#### 3.2.1. Evolution du nombre annuel d'admissions

Le nombre d'admissions réalisées au cours de l'année 2019 est de 162 admissions contre 128 en 2018. 149 admissions ont été portées au compte de résultat, la différence s'explique par 13 transits en 2019.



### 3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

#### 3.3.1. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil de la chambre funéraire. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service.

En 2019, et dans la continuité des années précédentes, les familles ont été très sensibles à la qualité d'accueil lors de ces moments difficiles et à la gentillesse dont le personnel a fait part à leurs égards. Elles ont également grandement apprécié le respect et le professionnalisme de l'équipe en place à la chambre funéraire.

**4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE****4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Sans objet en 2019.

**4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE****4.2.1. Les horaires d'ouverture**

La chambre funéraire de Dax est ouverte :

- Au public :
  - Du lundi au samedi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
  - Le dimanche et jours fériés : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Aux professionnels :
  - Tous les jours : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
  - Toutefois les admissions d'urgence peuvent être effectuées à tout moment. Il convient au préalable de prendre contact avec la permanence instituée à cet effet (tous renseignements utiles sont fournis par le gestionnaire).

**4.2.2. Les moyens en personnel**

Trois personnes sont employées à temps partiel et concourent à la tenue quotidienne du site :

- accueil des familles dans la ponctualité et la courtoisie,
- renseignement des familles sur l'emplacement du salon de présentation de leur défunt et de la salle de cérémonie,
- réception des corps, en provenance des entreprises de pompes funèbres ou de réquisitions de Police,
- entretien des locaux et des matériels divers,
- suivi administratif (cahier des entrées et sorties des défunts, statistiques, facturations, etc.),
- mises en bière,
- présentation des défunts,
- portage et transfert des défunts.

OGF assure également l'encadrement de la chambre funéraire par ses équipes des directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, concourent par leur expertise dans leur domaine respectif à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

#### 4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

##### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs appliqués le 21 février 2019 sont ceux du nouveau contrat de DSP, soit:

Désignation	Tarifs au 21 février 2019		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
1 journée	117.51 €	23.50 €	141.01 €
2 journées	235.01 €	47.00 €	282.01 €
3 journées	335.20 €	67.04 €	402.24 €
4 journées	410.64 €	82.13 €	492.77 €
5 journées	486.08 €	97.22 €	583.30 €
6 journées	558.84 €	111.77 €	670.61 €
7 journées	633.92 €	126.78 €	760.70 €
8 journées	709.01 €	141.80 €	850.81 €
Location salle d'autopsie	369.28 €	73.86 €	443.14 €

# RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE CASINO DE DAX

2018 / 2019



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020



## Sommaire

### Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

### I- Compte rendu financier

- I.1 Evolution des charges
- I.2 Evolution du chiffre d'affaires

### II- Compte rendu technique

- II.1 Effectif et qualification du personnel
- II.2 Entretien et évolution du patrimoine

### III- Exécution de la délégation de service public

- III.1 Animations et participation à la vie associative
- III.2 Qualité de service

### VI- Perspectives

### Documents joints

Copie des tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020



# INTRODUCTION

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE  
CASINO DE DAX

**2018 / 2019**

- TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AU PRÉSENT RAPPORT
- RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR L'EXPLOITATION



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

# Introduction

Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

## Article du cahier des charges

### **ARTICLE 40 - COMPTES-RENDUS / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE**

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la délégation de service public, et notamment des tarifs en vigueur, le délégataire fournit à la collectivité, au plus tard chaque 1er juin, un compte-rendu annuel comprenant un compte-rendu technique, conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des collectivités Territoriales.

Ce rapport comporte notamment :

- un compte-rendu technique,
- un compte-rendu financier,
- une annexe permettant à la collectivité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et la qualité du service rendu.

Le compte-rendu technique comprend les indications suivantes :

- les effectifs et qualifications des personnels,
- les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation effectués pendant l'exercice écoulé,
- l'évolution générale de l'état des ouvrages, installations, équipements et matériels et le programme des travaux à effectuer dans l'année en cours.

Le compte-rendu financier retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, présente la totalité des charges et produits, leur évolution par rapport à l'année précédente, ainsi que le compte de résultat et le bilan. Les comptes sont établis conformément au plan comptable général et au guide comptable des entreprises concessionnaires de service public.

Le rapport tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune des parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation.

Il précise en outre :

- En dépenses : le détail par nature des dépenses d'exploitation relatives au service concédé (personnel, fonctionnement, entretien et réparation), et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur, ainsi que le montant des redevances versées à la collectivité, et les charges d'investissement.
- En recettes : le détail des recettes d'exploitation du service concédé et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur.

La non-production ou la production incomplète des comptes-rendus dans les délais susvisés, pour une raison imputable au délégataire, constitue une faute contractuelle pouvant être sanctionnée dans les conditions définies à l'article 42 ci-après.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## Renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Expansion Touristique de Dax (S.E.T.D.) exploitant le Casino de Dax est une société par actions simplifiée au capital de 242 162 euros dont le siège social est situé à Dax (40100) au 8 avenue Milliès Lacroix, inscrite au RCS de DAX sous le n° 413 464 488.

Depuis le 11 février 2016, la société est détenue par la société SAS C.G.O. dont le siège social est 9 bis rue de la Sellette à CLERMONT FERRAND (63000) et dont le Président est Monsieur ANTOINE AREVIAN.

La société SAS C.G.O. est détenue par les sociétés FINANCIERE AREVIAN, AREV FINANCE et FINANCIERE AUBURTIN, sociétés holding de la famille AREVIAN.

Le traité de concession a été signé le 28 novembre 2017 pour une durée de 15 ans à compter du 17 avril 2018.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 17 avril 2018 et expire le 16 avril 2023.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

# I/ COMPTE RENDU FINANCIER

I.1- ÉVOLUTION DES CHARGES

I.2- ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## I- Compte rendu financier

### Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le cabinet CHD Audit et Commissariat 40 avenue du Général de Gaulle 03100 MONTLUCON.

### Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

## **- Documents joints -**

Copie des tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## I-1 Evolution des charges

Les prélèvements Etat et Commune représentent une contribution de **2 887 K€ VS 2 616 € N-1**

Avec un effectif moyen de 24 salariés, les frais de personnel sont de **878 K€ VS 925 K€ N-1**.

Les autres charges d'exploitation sont de **1 203 K€ VS 1 202 K€ N-1**.

Les amortissements des investissements et les provisions s'élèvent à **336 K€ VS 285 K€ N-1**.

## I-2 Evolution du chiffre d'affaires

L'exercice 2018/2019 affiche une belle évolution du **produit brut des jeux : 8.4%** par rapport à l'exercice précédent.

Une évolution qui récompense un effort constant dans l'investissement financier consenti ces 3 dernières années sur l'offre de jeux.

Sur cet exercice, ce sont **203 K€** investis dans l'achat de nouvelles machines à sous, nous permettant d'afficher la meilleure progression des casinos de notre secteur.

## **LES MACHINES A SOUS**

Le parc est composé de 75 machines à sous comprenant les dernières nouveautés du moment.

Mois	Réel	Réel N-1	Evolution
novembre 2018	529 156,51 €	401 379,22 €	31,8%
décembre 2018	409 345,28 €	414 321,24 €	-1,2%
janvier 2019	440 671,77 €	385 748,60 €	14,2%
février 2019	383 176,27 €	328 878,26 €	16,5%
mars 2019	524 048,74 €	461 630,36 €	13,5%
avril 2019	477 989,40 €	457 727,54 €	4,4%
mai 2019	512 672,10 €	452 342,50 €	13,3%
juin 2019	513 516,32 €	433 793,49 €	18,4%
juillet 2019	509 242,23 €	509 282,35 €	0,0%
août 2019	516 949,50 €	527 144,96 €	-1,9%
septembre 2019	543 538,46 €	542 773,90 €	0,1%
octobre 2019	485 352,01 €	493 617,31 €	-1,7%
<b>Total</b>	<b>5 845 658,59 €</b>	<b>5 408 639,73 €</b>	<b>8,1%</b>

## LES JEUX DE TABLE

Le Casino de DAX exploite 2 tables de blackjack, 6 postes de roulette anglaise électroniques et une table de 7 postes de blackjack électroniques.

Mois	PB JT	PB JT (N-1)	% PB JT
Novembre	31 244,25 €	21 326,25 €	46,5 %
Décembre	976,50 €	5 689,00 €	-82,8 %
Janvier	22 237,00 €	28 052,75 €	-20,7 %
Février	31 913,75 €	3 033,50 €	952,0 %
Mars	23 931,00 €	13 701,00 €	74,7 %
Avril	18 932,75 €	14 022,50 €	35,0 %
Mai	25 603,00 €	7 618,75 €	236,1 %
Juin	16 981,75 €	11 592,75 €	46,5 %
Juillet	16 745,00 €	23 374,75 €	-28,4 %
Août	1 555,75 €	27 399,50 €	-94,3 %
Septembre	19 757,00 €	24 190,00 €	-18,3 %
Octobre	24 691,50 €	19 402,75 €	27,3 %
<b>Total</b>	<b>234 569,25 €</b>	<b>199 403,50 €</b>	<b>17,6%</b>

## LE RESTAURANT

Le restaurant a une capacité de 60 couverts en intérieur et une terrasse exploitée en été de 100 places.

Le restaurant est situé en dehors de la zone soumise au contrôle aux entrées et accepte tout type de clientèle.

La restauration proposée par le casino est de type traditionnel.

Confronté à une forte concurrence de proximité et à un marché en forte évolution, le restaurant propose une carte élaborée avec des produits frais et privilégiant les produits locaux. Outre l'exigence de qualité, les prix affichés doivent rester accessibles et adaptés à notre clientèle.

De plus, afin de proposer une offre de saison, la carte est modifiée régulièrement.

Enfin, le casino propose pendant les heures d'ouverture des salles des jeux, tous les jours, une offre de restauration rapide ou de snacking.

## LE BAR

Ouvert toute l'année, le bar a été conçu pour être un lieu de convivialité. Le bar des machines à sous est ouvert tous les jours de la semaine dès 10h du matin jusqu'à la fermeture de l'établissement. Il se situe dans l'espace de jeu. Il propose un service snacking pour permettre à la clientèle de se restaurer à toute heure.

## L'ESPACE DE RECEPTION

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Le Casino de Dax dispose d'une salle d'animations d'une surface modulable de 150 à 300m<sup>2</sup>, grâce à un dispositif de cloisons mobiles. L'espace de réception peut accueillir jusqu'à 200 personnes en configuration repas et 350 personnes en configuration cocktail. Il permet d'organiser tous types de manifestations tant privées que professionnelles.

Le partenariat avec le traiteur Le Moulin de Poustagnacq durant les férias est devenu un rendez-vous incontournable.

## CHIFFRES D'AFFAIRES RESTAURATION

Un chiffre d'affaires TTC de l'exercice 2018-2019 est de 272 K€ en hausse de 5%

En €	N-1				N				ECART
	RESTO	BAR	BANQUET	TOTAL	RESTO	BAR	BANQUET	TOTAL	
Novembre	13 383	4 251	0	17 634	14 315	4 355	800	19 470	10,4%
Décembre	34 898	5 153	2 573	42 624	34 421	4 620	0	39 041	-8,4%
Janvier	9 987	3 281	800	14 068	13 839	4 310	0	18 149	29,0%
Février	12 236	3 319	2 018	17 573	12 433	3 624	2 895	18 952	7,8%
Mars	12 518	4 420	4 435	21 373	14 960	4 532	0	19 493	-8,8%
Avril	15 648	4 162	880	20 690	13 683	4 572	1 100	19 355	-6,5%
Mai	12 856	4 616	0	17 472	14 007	4 609	0	18 616	6,5%
Juin	15 236	3 413	2 466	21 115	16 917	5 273	1 000	23 190	9,8%
Juillet	16 133	4 077	0	20 210	15 401	5 958	0	21 359	5,7%
Août	8 851	5 029	10 000	23 880	15 399	6 871	10 000	32 270	35,1%
Septembre	16 087	3 499	720	20 306	15 089	6 306	1 300	22 695	11,8%
Octobre	14 479	5 205	2 000	21 684	13 684	5 716	500	19 900	-8,2%
<b>Total</b>	<b>182 313</b>	<b>50 423</b>	<b>25 892</b>	<b>258 627</b>	<b>194 147</b>	<b>60 746</b>	<b>17 595</b>	<b>272 488</b>	<b>5,4%</b>

L'augmentation de la fréquentation des espaces de jeux impacte l'activité bar et restauration.

### FREQUENTATION ESPACES JEUX

Mois	N	N-1	Ecart
Novembre	8 067	8 314	-3,0 %
Décembre	7 246	7 495	-3,3 %
Janvier	6 522	6 036	8,1 %
Février	6 356	5 586	13,8 %
Mars	8 193	7 566	8,3 %
Avril	8 050	8 079	-0,4 %
Mai	8 738	8 798	-0,7 %
Juin	8 657	7 641	13,3 %
Juillet	8 845	8 941	-1,1 %
Août	10 015	9 404	6,5 %
Septembre	8 886	8 616	3,1 %
Octobre	9 493	9 107	4,2 %
<b>Total</b>	<b>99 068</b>	<b>95 583</b>	<b>3,6%</b>

### FREQUENTATION RESTAURANT (Nombre de couverts)

Mois	N	N-1	Ecart
Novembre	570	565	5
Décembre	603	673	-70
Janvier	502	368	134
Février	507	463	44
Mars	585	470	115
Avril	502	586	-84
Mai	528	501	27
Juin	615	593	22
Juillet	594	633	-39
Août	617	379	238
Septembre	566	603	-37
Octobre	543	627	-84
<b>Total</b>	<b>6732</b>	<b>6461</b>	<b>271</b>

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020



# II/ COMPTE RENDU TECHNIQUE

II.1- EFFECTIF

II.2- ENTRETIEN DU PATRIMOINE



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## II- Compte rendu technique

### II-1 Effectif moyen et qualification du personnel

Départements	Services	Nombre de personnes
<b>Administratif</b>	Directeur Général	1
	Marketing	1
	Comptabilité	1
	<b>Total</b>	<b>3</b>
<b>Machines à Sous</b>	Encadrement	4
	Techniciens	1
	Caissiers /Contrôleurs	10
	<b>Total</b>	<b>15</b>
<b>Jeux</b>	Croupiers	2
	<b>Total</b>	<b>2</b>
<b>Restauration</b>	Responsable	1
	Serveurs	1
	Cuisiniers	2
	<b>Total</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>

### II-2 Entretien du patrimoine

Le bâtiment du Casino de Dax est un bien de retour conformément aux dispositions de l'article 66 du traité de concession original.

Ainsi il a été remis à la commune de Dax au début du nouveau traité le 17 avril 2018.

La S.E.T.D. est aujourd'hui locataire.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Le bâtiment est composé des espaces suivants :

- Une salle machines à sous et jeux avec bar
- Un salon multi-activités
- Une salle de restaurant attenante avec un salon de réception modulable
- Une terrasse ouverte
- Un parking souterrain de 70 places

#### Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

#### Investissements réalisés

En attendant le projet de rénovation complète de 2020/2021 qui comprendra une remise à neuf des installations techniques, tous les moyens nécessaires ont été mis en œuvre afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

#### Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 1 personne affectée à l'entretien et la maintenance des installations du parc machines à sous et du bâtiment.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 64 040 € en frais d'entretien et maintenance (poste entretien et sous-traitance sur ces travaux).

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

# III/ EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

III.1- ANIMATIONS ET PARTICIPATION À LA VIE ASSOCIATIVE  
III.2- QUALITÉ DE SERVICE



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## III- Exécution de la Délégation de Service Public

### III-1 Animations

Les animations que nous avons mises en place s'articulent autour de trois grands axes, que sont les animations internes, la programmation externe et la participation du Casino au titre du cahier des charges.

**Nous avons dépensé sur l'exercice écoulé près de 120 000€ au titre de l'animation, remplissant ainsi nos obligations du cahier des charges (un minimum de dépenses de 100 000€ dont 30 k€ dévolus au soutien de la politique culturelle de la ville de Dax).**

Une personne de l'encadrement est également employée à plein temps pour la promotion et l'animation de l'établissement.

### LES ANIMATIONS INTERNES

**Un budget de près de 73 000€ est dédié aux animations internes**, ceci se traduit concrètement par l'organisation de 70 animations différentes :

- ✓ Une grande soirée de la Saint Sylvestre avec un dîner spectacle cabaret de qualité qui nécessite une technique importante (scène de 35m2, sonorisation et lumières...) et un partenariat avec le Moulin de Poustagnacq afin de proposer pour cet événement dans la station, une restauration haut de gamme.
- ✓ Des animations musicales tout au long de l'année principalement autour des thèmes variétés, jazzy, pop et notamment des soirées concerts les samedis et en terrasse tous les samedis soirs de l'été avec une sélection d'artistes de qualité, locaux de préférence. Environ 1800 personnes ont pu y assister.
- ✓ Des animations musicales qui ponctuent toute l'année les repas de fêtes au restaurant (fête des mères, nouvel an, pâques ...) ou bien encore la Fête de la Musique avec une grande soirée sur la terrasse du Casino.
- ✓ Des animations pour les événements dits calendaires en proposant des buffets offerts de qualité (beaujolais, épiphanie, chandeleur, pâques...)
- ✓ L'organisation d'événements type grands jeux gratuits, tombolas, animations ludiques et notamment l'organisation d'un Grand Jeu Croisières, Grand Jeu de Noël, Grand Jeu Fête des Mères permettant de faire travailler les commerçants locaux (Agence Duverger Voyages, Galeries Lafayette Dax, Passion Fleurs Dax ...).

### L'ANIMATION EXTERIEURE

Un effort supplémentaire a été réalisé cette année en augmentant notre participation au **Dax Motor n'Blues Festival de 5300€ à 12600€** ; début juillet dans le parc des arènes de la Ville. Ce budget a permis gratuitement l'organisation du concert phare du festival avec comme tête d'affiche l'artiste international « Murray Head ».

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## LA CONTRIBUTION AU TITRE DU CAHIER DES CHARGES

### a) Contribution financière :

**Au titre du cahier des charges, une participation de 30 000 € est versée directement à la Ville de Dax afin de participer au rayonnement culturel de la Ville.**

Cette somme est utilisée pour financer des événements culturels majeurs de la ville :

- Rencontres à Lire (du 12 au 14 avril 2019)
- Festival de la Photographie (du 1<sup>er</sup> juin au 21 juillet 2019)
- Saison culturelle à l'Atrium (annuelle)

### b) Participations diverses :

Le Casino est adhérent à l'Office de Tourisme et à Daxatou (Association des Commerçants) à laquelle il verse une contribution de 540 €. Le Casino de Dax a renouvelé en 2019 sa participation en tant qu'annonceur dans le Guide du Séjour édité par l'office de Tourisme et a de nouveau participé cette année au Festival Garçon La Note réservée aux restaurants et cafetiers.

Notre établissement participe également au développement touristique et culturel de la ville en s'associant aux associations et commerçants de la station : **Un budget de 6 000€** est consacré au soutien d'une dizaine d'associations de la commune, notamment des associations caritatives, d'aide à la réinsertion, de solidarité ou sportives.

- Atelier F.I.L (Féminin Insertion Landaises)
  - Amicale des Pompiers de Dax
  - Association des Commerçants (DAXATOU)
  - Feriasescapade
  - Adour Dax Basket
  - Jeanne d'Arc de Dax
  - Rotary Club de Dax
  - Les Fées No Men
  - Amicale Laïque Dacquoise
  - Croix Rouge de Dax
  - Secours Populaire de Dax
  - Union Sportive Dacquoise Rugby
- Le Casino a également accueilli gracieusement en décembre 2018 dans son salon de réception, une après-midi dédiée à une action pour le Téléthon et une autre soirée en avril 2019, pour une action destinée à aider l'association dacquoise Chrysalides. Les commerçants de Dax Attitude ont également pu organiser leur assemblée générale dans nos locaux.
  - Des collaborations ont été poursuivies avec les commerçants de proximité : Splendid Hôtel & Spa, Hôtel Ibis Styles, Seripub, Passion Fleurs, Copytel, Duverger Voyages, Galeries Lafayette Dax.
  - Le Casino a également poursuivi cette année son partenariat avec le traiteur **Le Moulin de Poustagnacq** afin de proposer une restauration haut de gamme et des repas de

Avec le traiteur Le Moulin  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de réception : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

groupe pendant les Férias de Dax, le Casino a ainsi accueilli le repas de la Fériasescapade. Cette collaboration avec le Moulin de Poustagnacq a d'ailleurs été développée en 2019 et a permis d'accueillir de nombreuses manifestations d'entreprises tout au long de l'année au Casino de Dax.

<b>LE BUDGET ANIMATIONS</b>		
<b>Dépenses d'animations</b>	<b>2017-2018</b> <i>nov17 à oct18</i>	<b>2018-2019</b> <i>nov18 à oct19</i>
Dîners spectacles	9 324€	6 236€
Animations musicales (concerts)	25 396 €	34 534€
Animations calendaires	528 €	452€
Animation jeux gratuits	42 703 €	29 142€
Autres (Expositions peinture, tournoi billard, Salon de la Voyance, générique animations,,,) )	7 113 €	3 009€
<b>Sous-Total Animations Internes (I)</b>	<b>85 065 €</b>	<b>73 373€</b>
Motor Blues Festival « manifestation artistique de qualité »	5 300 €	12 600€
Participation à la vie associative et communale * hors prêt d'espace	4 640 €	6 000€
Dotation effort culturel de la Ville de Dax * Rencontres à Lire * Festival de la Photographie * Saison Artistique	30 000 €	30 000 €
<b>Sous-Total Animations Externes (II)</b>	<b>39 440 €</b>	<b>48 580€</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>125 005 €</b>	<b>121 773€</b>

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Détails des Animations Internes par thème (2018-2019)		
LOTOS GRATUITS	1 par semaine	10 822 €
CONCERTS GRATUITS	41	18 999 €
SOIREES LES GRANDS NOMS DU BLUES	3	1 060 €
DEJEUNER HOMMAGE A BRASSENS	1	493 €
BEAUJOLAIS NOUVEAU	1	152 €
SOIREE LET'S DANCE	1	761 €
SAINT SYLVESTRE	1	6 236 €
DEJEUNER NOUVEL AN SWING DU 1ER JANVIER	1	639 €
FETES DE FIN D'ANNEE		1 286 €
PROGRAMME MENSUELS ANIMATIONS		1 723 €
GRAND JEU DE NOEL	1	3 481 €
EPIPHANIE	1	99 €
CHANDELEUR	1	88 €
SOIREE ESPAGNOLE GIPSY	1	1 002 €
SOIREE SAINT VALENTIN	1	1 058 €
GRAND JEU SAINT VALENTIN	1	954 €
SOIREE DISCO FUNK	1	979 €
DEJEUNER DE PAQUES HOMMAGE A BRASSENS	1	433 €
SOIREE ANTILLAISE	1	797 €
1ER MAI	1	113 €
JEU SPECIAL FETE DES MERES	1	1 009 €
SOIREE LES LEGENDES DU BLUES	1	692 €
DEJEUNER SWING FETE DES MERES	1	615 €
SOIREE FETE DE LA MUSIQUE	1	784 €
SOIREE GARCON LA NOTE	1	358 €
SOIREES TROPICALES SALSA	2	833 €
SOIREE BISTROT GUINGUETTE MODERNE	1	605 €
GRAND JEU CROISIERES	1	12 876 €
SOIREE ANNEES 80 DISCO	1	746 €
DROITS D'AUTEUR au 31/10/2019		3 500 €
	<b>70</b>	<b>73 373€</b>

Accusé de réception en préfecture  
040-214000087-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020



## LES DEPENSES DE COMMUNICATION

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la commune. Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les spectacles et animations mais aussi les activités jeux et la restauration. Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels Sud Ouest, Radio France Bleue Gascogne, NRJ ...

**A ce titre en 2018-2019, près de 20 000€ ont été consacrés aux dépenses de communication** afin de promouvoir des nouveautés produits (campagne de presse via Sud-Ouest pour promouvoir l'arrivée de nouveaux modèles machines à sous, envoi de campagnes de fidélité via SMS auprès de nos clients, diffusion de publicité par système de radio interne, grande bache sur la façade du casino etc...). La page Facebook du Casino est régulièrement animée de posts concernant l'animation proposée et les événements à venir.

### III-2 Qualité du service

Si nos efforts d'investissements permettent de proposer une offre de jeux de tout premier ordre, nous accordons une importance particulière à l'accueil et la sécurité de nos clients.

Dans le cadre d'une démarche de qualité de service tous les employés et managers du casino ont été sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions.

Une carte de fidélité très attractive est en place : elle offre de nombreux avantages à notre clientèle.

Tout au long de la délégation, le Directeur du Casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales.

Les procédures mises en place par le Casino en termes de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel) permettent d'accueillir nos clients dans les meilleures dispositions.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par notre autorité de tutelle, l'Antenne de la Police Judiciaire de Bayonne.

#### Prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le Casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant dans les différentes activités.

#### Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs du restaurant sont affichés à l'entrée de l'établissement.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minimas de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéosurveillance, l'information sur la protection des mineurs etc...

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

### → Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le Directeur Responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le Directeur Responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le Directeur Responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements.

### → L'organisation du dispositif au sein du Casino

Le Casino de Dax est doté d'un manuel de procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel nous retrouvons les règles générales émanant de notre autorité de tutelle.

L'ensemble du personnel a suivi en 2019 un rappel de formation. Tous les nouveaux collaborateurs ont été formés dans les 3 premiers mois de leur arrivée.

La technologie nouvellement installée permet aujourd'hui la détection et le suivi en temps réel des flux monétaires de la salle de jeux.

## Règles d'hygiène et de sécurité

### → La sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires...) ont été formalisées dans un "guide de la sécurité alimentaire". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit une conformité totale du PMS (Plan de Maîtrise Sanitaire). Sur ces bases, le Casino a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés régulièrement.

La qualité des produits servis et la sélection des fournisseurs, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à l'établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## → L'hygiène

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie ou les risques d'ordre écologique.

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

L'organisme Apave intervient une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission Départementale de Sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipement, ...) intervient tous les trois ans.

## → La sûreté de l'établissement

L'ensemble de l'établissement est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance et d'alarmes, avec notamment une installation systématique à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds les procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) sont en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Une caisse automatique permettant de sécuriser en temps réel la totalité des fonds de caisse équipe la caisse des jeux, les fonds sont recyclés pour éviter les flux inutiles.

# IV/ PERSPECTIVES



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

## **IV - Perspectives**

Sur les quatre premiers de l'exercice 2019/2020, le Produit Brut des Jeux est en forte augmentation de 10,1% par rapport à l'exercice précédent et en très forte augmentation par rapport à l'exercice N-2 avec +28%. Ceci s'explique principalement par l'importance et l'efficacité de notre politique d'investissement par rapport à nos concurrents et par la qualité de notre politique commerciale et d'animation. Tout ceci nous permet constamment d'augmenter la fréquentation de l'établissement et la fidélisation d'une clientèle tant locale que touristique.

Après le dépôt du permis de construire en 2019, le début des travaux pour la mise en œuvre du nouveau projet pour le Casino de Dax est prévu pour septembre 2020.

Ces gros travaux d'investissements, tant sur la structure que sur l'aménagement et la décoration des espaces redonneront à l'établissement l'attrait et la fonctionnalité indispensables au développement de son activité. Les espaces seront décloisonnés, le bâtiment sera ouvert sur l'extérieur.

Le nouveau concept « bar et restauration » évoluera pour plus de visibilité et d'accessibilité et devrait nous permettre de capter une clientèle plus large tout en répondant aux attentes des joueurs. La salle de jeux gagnera également en confort avec un nouvel espace fumeur et la redéfinition des volumes.

L'offre de jeux, notre cœur de métier, restera notre première préoccupation, avec l'installation régulière même pendant les travaux des toutes dernières tendances en matière de jeux : des machines à sous inédites et la mise en place des nouveaux jeux traditionnels électroniques.

L'augmentation de notre visibilité par la signalétique (toujours très défailante par rapport à notre concurrent), les partenariats avec la mairie et les principaux acteurs de la ville contribueront à notre réussite commune.

Pourtant à l'heure où ces lignes s'écrivent, nous traversons une crise inédite due au Covid 19 qui paralyse l'économie du pays. Le casino de DAX a du fermé ses portes le samedi 14 mars 2020 à minuit en espérant rouvrir courant juin au plus tôt. Cette mesure de protection collective indiscutable pose toutefois des réserves sur la projection des résultats de ce nouvel exercice, dont l'arrêt total de l'activité durant cette période, aura un impact financier important et sur la date de démarrage des travaux.

### **- Documents joints -**

Copie des tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE  
CASINO DE DAX  
2018 / 2019



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

# CREMATORIUM

## RAPPORT D'ACTIVITES 2019

**Désignation délégataire :** OGF Direction des Crématoriums  
31 rue de Cambrai  
75946 PARIS

### \* **Exploitation :**

Par délibération du Conseil Municipal du 10 juin 1999, la Société OGF s'est vue confier une concession relative à la construction et à l'exploitation d'un crématorium. Le contrat de concession a été signé le 12 juillet 1999 pour une durée, prolongée par avenant, de 29 ans à compter de la mise en service de l'ouvrage (17 septembre 2001), soit jusqu'au 16 septembre 2030.

### \* **Contrôle des équipements :**

Sur la base de rapports techniques délivrés par Cereco et Bureau Veritas les 6 et 27 janvier 2014, l'ARS a donné son agrément sur la conformité des installations publiques et techniques du crématorium le 21 août 2014. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 20 août 2020. Un contrôle des rejets atmosphériques a été réalisé le 5 décembre 2018. Le contrôle des dispositifs de sécurité des équipements de crémation a quant à lui été réalisé le 8 août 2018

La société ATI, constructeur de la ligne de filtration, assure l'entretien de cette dernière ainsi que du four. La ligne de filtration est garantie 2 ans. Le contrat prévoit une visite préventive toutes les 500 crémations, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation.

### \* **Conditions d'exploitation du service**

L'activité du crématorium est réalisée à l'exception des dimanches et jours fériés, aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Le samedi : de 8 h à 12 h

### \* **Bilan d'activité**

Personnel : 2 agents à temps plein sur le site sont dédiés aux missions suivantes : accueil des familles, réalisation des cérémonies, accueil des sociétés mandatées par les familles, conduite des opérations, entretien des équipements, recueil des cendres, entretien et nettoyage quotidien des installations techniques,...

Direction : 1 personne plus assistance des membres du siège social

Activité :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'opérations	961	1045	901	870	803	887	1005	1092	1081	1082

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020



Le nombre de crémations réalisées en 2019 est de 1082 contre 1081 en 2018, 1092 en 2017, 1005 en 2016 et 887 en 2015.

Le délégataire, suite à la mise en place du système de réservation EPOC, délivre dans son rapport une analyse du registre des crémations : évolution du nombre annuel de crémations, répartition par type de crémations (après décès ou après exhumation), évolution de l'activité mensuelle du Crématorium, répartition des crémations par sexe, évaluation estimative de la destination des cendres.

#### **\* Compte de résultats**

Le chiffre d'affaires 2019 a connu une faible augmentation (+1,81%) pour un nombre de crémations quasi constant. Les dépenses d'exploitation ont été contenues à +2,06% (achats et charges +1,70%, charges de personnel -3,28%, impôts et taxes +3,70%, frais d'administration générale +0,52%). On peut également noter l'augmentation de la dotation aux amortissements (+10,93%) tenant compte notamment des investissements réalisés pour l'installation de la ligne de filtration.

Le résultat net 2019 enregistre malgré tout une augmentation de +1,41%. Il s'élève à 145.907 € en 2019 contre 143.874 € en 2018 (pour mémoire 121.983 € en 2017, 165.893 € en 2016, 132.026 € en 2015, 114.779 € pour 2014, et 119.780 € pour 2013).

#### **\* Cérémonie du Souvenir / Journée Portes Ouvertes**

Il n'y a pas eu de cérémonie du souvenir en 2019.

Une matinée portes ouvertes a été organisée avec l'Association des Crémâtistes des Landes et s'est déroulée au Crématorium de Dax le 23 novembre 2019, en présence d'une quarantaine de personnes.

#### **\* Livre d'Or / Plaquette d'information**

Le Livre d'Or permet de recueillir les suggestions des familles, les satisfactions et les souhaits d'amélioration.

Une plaquette d'information est également mise à disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public afin de présenter les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium ainsi qu'un plan d'accès.

Le délégataire a également mis en oeuvre une enquête de satisfaction auprès des familles : les points positifs se concentrent sur l'accueil, les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation, l'hommage lors de la remise des centres, et l'accompagnement au Jardin du Souvenir pour la dispersion des cendres. Les insatisfactions relevées portent sur la facilité à trouver le crématorium (signalétique) et le confort des locaux.

#### **\* Déroulement des cérémonies**

Chaque famille dispose de l'attention particulière de représentants du délégataire pour solliciter l'organisation de la cérémonie de son choix. On observe un accroissement des cérémonies personnalisées de courte durée.

#### **\* Tarifs appliqués en 2015**

En application de la nouvelle formule de calcul adoptée en 2010, les tarifs ont diminué de 3,60% à compter du 24 septembre 2016 et n'ont pas été modifiés en 2017. L'avenant conclu avec le délégataire pour l'installation de la ligne de filtration a conduit à une augmentation tarifaire de 60 € HT, sans révision tarifaire annuelle en 2018, mais avec une révision tarifaire de 9,06% en 2019.

Exemple de tarifs :

- Crémation d'un cercueil adulte : 699,38 € en 2019 contre 641,28 € en 2018 et 569,28 € en 2017 et 2016
- Crémation d'un cercueil après exhumation sur demande des familles

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

- Moins de 5 ans après l'inhumation : 699,38 € en 2019 contre 641,28 € en 2018 et 569,28 € en 2018 et 2017
- Plus de 5 ans après l'inhumation : 349,70 € en 2019 contre 320,65 en 2018 et 284,65 € en 2018 et 2017

# CHAMBRE FUNERAIRE

## RAPPORT D'ACTIVITES 2019

**Désignation délégataire :** O.G.F.  
Rue des Cyclamens  
40100 DAX

**\* Exploitation :**

Par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2017, la Société OGF s'est vue confier par convention de d'affermage la gestion et l'exploitation de la Chambre funéraire municipale. Le contrat de concession a été signé le 9 février 2017 pour une durée de 5 ans à compter du 13 février 2017. Son échéance est ainsi fixée au 12 février 2022.

**\* Bilan d'activité :**

Les installations : La chambre funéraire de Dax comprend :

- des locaux techniques: - une salle avec 9 cases réfrigérées,
- une salle d'autopsie,
- une salle de mise en bière,
- des annexes sanitaires,
- un dépôt réservé au matériel de la chambre.
- des locaux d'accueil: - un hall d'attente et d'information,
- quatre salons individuels d'exposition,
- une chapelle pour tous cultes,
- des annexes sanitaires.

Conditions d'exploitation du service :

Permanence 24 h / 24 h

Horaires d'ouverture de la chambre funéraire au public :

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés

Effectifs : Trois personnes sont employées à temps partiel et concourent à la tenue quotidienne du site (accueil, renseignements, réception des corps, entretien des locaux, suivi administratif, mises en bière, présentation des défunts).

Réglementation : Articles D 2223-80 à D 2223-87 du CGCT

Conformité : La chambre funéraire a été contrôlée par Bureau Veritas le 25 mai 2018 et déclarée conforme.

Tarifs : A titre d'exemple, les tarifs pratiqués sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019
- 1 journée	136,45 € TTC	137,34 € TTC	138,00 € TTC	141,01 € TTC
- 4 journées	476,84 € TTC	479,96 € TTC	482,26 € TTC	492,77 € TTC
- 8 journées	827,28 € TTC	832,66 € TTC	836,66 € TTC	850,81 € TTC

Ces tarifs sont pratiqués pour tous les usagers quel que soit leur lieu de domicile.

Les tarifs actuellement applicables ont été fixés par la convention de délégation de service public du 13 février 2017. Ils sont révisés annuellement sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les services funéraires.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Conformément à la convention de délégation, la gratuité des services est assurée aux indigents domiciliés ou décédés sur le territoire de la commune de DAX.

**\* Indicateurs de qualité du service :**

Un registre des appréciations est mis à disposition de familles et du public dans le hall d'accueil de la chambre funéraire. Les appréciations relevées pour l'année 2019 montrent la satisfaction des familles pour l'accueil et les soins prodigués aux défunts.

**\* Comptes d'exploitation :**

Le chiffre d'affaires a connu une augmentation sensible (54.208 € en 2019 contre 42.177 € en 2018 soit +29,23%) due à l'augmentation du nombre de passages (149 passages contre 128 passages en 2018, 159 passages en 2017, 152 passages en 2016 et 147 passages en 2015). La baisse d'activité ressentie en 2018 a été partiellement compensée.

Les charges d'exploitation ont été contenues à +22,42% : +51,59% pour les achats et charges externes, +5,34% pour les impôts et taxes, +364,23% pour les frais d'administration générale (une part majeure est dédiée aux amortissements des investissements de mobiliers réalisés par le délégataire) et +2,51% pour les charges de personnel .

Le résultat net de l'exercice s'avère positif pour la troisième fois consécutive depuis de nombreuses années : +4.444 € en 2019 contre +1.283 € en 2018, +949 € en 2017, -2.313 € en 2016, -15.800 € en 2015, -11.695 € en 2014, -16.596 € en 2013 et -35.241 € en 2012).

**\* Activité :**

1998	821 passages
1999	611 passages
2000	361 passages
2001	398 passages
2002	350 passages
2003	348 passages
2004	353 passages
2005	331 passages
2006	180 passages
2007	163 passages
2008	165 passages
2009	150 passages
2010	121 passages
2011	120 passages
2012	152 passages
2013	128 passages
2014	124 passages
2015	147 passages
2016	152 passages
2017	159 passages
2018	128 passages
<b>2019</b>	<b>149 passages</b>

L'activité a été en forte baisse depuis 1999 du fait de l'ouverture de la chambre mortuaire du Centre hospitalier depuis juin 1999, celle-ci s'étant dotée de ses propres moyens avec la gratuité des passages pour les 3 premiers jours.

L'ouverture de deux nouvelles chambres funéraires, l'une à Dax, l'autre à Saint Paul les Dax, a eu de nouveau un fort impact sur l'activité en 2006, impact qui se ressent encore sur l'activité 2019.

Un nouveau projet d'ouverture de chambre funéraire privée sur Dax pourra avoir un impact notable sur l'activité du service public délégué.



## RAPPORT D'ACTIVITES 2019

**Désignation délégataire: Société d'Expansion Touristique de Dax, S.A.**  
**8 avenue Milliès Lacroix**  
**40106 DAX CEDEX**

### \* **Exploitation :**

Par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2017, la SETD s'est vue confier une concession relative à l'exploitation du casino municipal (jeux, restauration, animation et manifestations culturelles). Le contrat de concession a été signé le 28 novembre 2017 pour une durée de 15 ans à compter du 17 avril 2018.

L'autorisation de jeu délivrée le 17 avril 2018 pour une durée de 5 ans (expiration le 16 avril 2023).

### \* **Bilan financier :**

Le chiffre d'affaires du Casino connaît une augmentation de +6,34 % alors qu'il avait connu de diminution de -3,93% en 2018 après avoir enregistré des hausses de +3,2% en 2017 et +2,65% en 2016. Dans le même temps, il a maîtrisé ses charges d'exploitation à + 0,18 % (contre -8,47% en 2018 et -7,84% en 2017), notamment les dépenses de personnel.

Cela lui permet d'équilibrer son résultat net à 728.000 € en 2019 contre 610.744 € en 2018 et 525.304 € en 2017. Ce résultat net est positif pour la 9ème année consécutive. Le casinotier rappelle malgré tout que le contexte économique et financier reste extrêmement fragile.

### \* **Activité jeux :**

Le casino est doté des espaces suivants : une salle machines à sous et jeux avec bar, un salon multi-activités, une salle de restaurant attenante avec une salle de réception modulable, une terrasse ouverte, un parking souterrain de 70 places.

Le produit des jeux de table s'est élevé à 234.569,25 € pour l'exercice 2018-2019 contre 199.403 € pour l'exercice 2017-2018, 206.899 € pour l'exercice 2016-2017 et 235.800 € pour l'exercice 2015-2016. Ces volumes affichent une hausse de 17,63%. Sur les jeux de tables, le casino exploite 2 tables de blackjack, 6 postes de roulette anglaise électronique ainsi qu'une table de 7 postes de blackjack électronique.

Le produit des machines à sous s'est élevé à 5.845.658 € pour l'exercice 2018-2019 contre 5.408.632 € pour l'exercice 2017-2018, 5.429.688 € pour l'exercice 2016-2017 et 5.056.813 € pour l'exercice 2015/2016. Ce produit enregistre une nette augmentation de 8,1% qui confirme les augmentations des années précédentes.

En terme de fréquentation, l'espace de jeux a accueilli 99.068 personnes sur cet exercice contre 95.583 personnes sur l'exercice précédent, soit une diminution de 3,64%.

### \* **Bar-restauration-banquet :**

Le chiffre d'affaires de cette activité sur l'exercice 2018-2019 est de 272.488 € contre 227.951 € l'an passé. Cette activité bénéficie ainsi d'un regain après 3 années de diminution sensibles.

La restauration a connu elle une augmentation sensible de son chiffre de +6,5%, +20,47% pour le bar. L'activité banquets quant à elle accuse une nouvelle baisse de 32,05%. En terme de fréquentation, le restaurant a connu une légère hausse en passant de 6461 couverts en 2017-2018 à 6732 en 2018-2019.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

**\* Effectifs – Personnel :**

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé en 2019 à 24 personnes , comme sur l'exercice précédent (29 personnes en 2017 et 32 personnes en 2016).

Présentation par catégorie :	Administratif :	3 personnes
	Machines à sous :	15 personnes
	Jeux :	2 personnes
	Restauration :	4 personnes

Pour mémoire, en 1999, 24 personnes composaient le personnel de l'établissement.

**\* Respect de la réglementation des jeux :**

Un contrôle est effectué à l'entrée du casino. Le casino est équipé d'un système de vidéosurveillance qui contrôle l'ensemble de l'activité des jeux. Le secrétariat aux entrées est informatisé et permet l'identification des personnes interdites de jeux.

Toutes les transactions supérieures à 1 000 € sont portées sur le registre réglementaire.

Un contrôle d'identité des joueurs a été mis en place à l'entrée du casino conformément au décret n°2006-1595 du 13 décembre 2006.

Le casinotier met en place des mesures pour une meilleure satisfaction des usagers à travers notamment la formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux et la sensibilisation de la clientèle, le respect des affichages obligatoires, les règles d'hygiène et de sécurité, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

**\* Animations - Sponsoring:**

Le casino développe des animations et participe à la vie locale, pour un budget total de 121.773 € (contre 125.005 € en 2017-2018), avec près de 70 dates d'animation selon le schéma suivant :

- Les animations internes, avec un budget dédié de près de 73.373 € : une grande soirée de la Saint-Sylvestre avec un diner spectacle cabaret de qualité, des animations musicales tout au long de l'année, des animations musicales pour des repas de fêtes (fête des mères, nouvel an, pâques,...), des animations pour les événements dits calendaires, l'organisation d'évènements type grands jeux gratuits, tombolas, animations ludiques...
- Programmation à l'extérieur du Casino : un budget de 12600 € est dédié au soutien du Festival Motors Blues Festival. Ce budget, qui était de 5300 € l'an passé, permet à l'association de financer l'un des concerts phares du Festival.
- Les contributions et les partenariats : Le Casino verse une contribution annuelle de 30.000 € afin de participer au rayonnement culturel de la Ville (Rencontres à Lire, Festival de la Photographie, Saison culturelle à l'Atrium). De même, le Casino est adhérent à l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme, ainsi qu'à l'Association des Commerçants de la Ville de DAX (DAXATOU). Il participe au développement touristique et culturel de la Ville en s'associant avec la Commune et les associations dans plusieurs événements touristiques (partenaire principal de l'Adour Dax Basket et de la Course Landaise, soutien du Téléthon et des Pompiers de Dax. Des collaborations ont été établies avec les commerçants de proximité Splendid Hôtel, Hôtel Ibis Styles, Jeff de Bruges, Seripub, Passion Fleurs, Copytel et Duverger Voyages, Galeries Lafayette pour des opérations commerciales. A noter que le Casino de Dax est la 3ème station de vélos cyclenville la plus fréquentée sur le Grand Dax soit un accueil de plus de 1260 visiteurs.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-27-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

**\* Les perspectives:**

L'exercice 2018-2019 constitue un exercice qui conforte, par la forte augmentation de son chiffre d'affaires, la politique d'investissement du casinotier, sa politique commerciale et d'animation.

Conformément à son offre, le délégataire indique dans son rapport qu'il a déposé au 1er mars 2019 un permis de construire pour réaliser des investissements majeurs sur la structure et la décoration du Casino, afin de lui redonner l'attrait et la fonctionnalité indispensables à son développement (horizon 2021).

Les espaces seront décloisonnés et ouverts sur l'extérieur, les volumes redéfinis. Les espaces bar et restauration évolueront pour plus de visibilité et d'accessibilité, afin de capter une clientèle plus large tout en répondant aux attentes des joueurs.

Le délégataire continue également à installer régulièrement les toutes dernières tendances en matière de jeux pour rester concurrentiel à l'égard du Casino JOA de Saint-Paul-lès-Dax.